

CONCERTATION

Orano / XTC New Energy

Du 5 février au 31 mars 2024

concertation-orano-xtcnewenergy.fr

Projet de fabrication de matériaux et de recyclage de batteries électriques dans le Dunkerquois

Enseignements de la maîtrise d'ouvrage

Mai 2024

Projet conduit par



Avec l'appui de



Table des matières

Préambule.....	3
Rappel du projet.....	4
Les maîtres d'ouvrage.....	4
Le contexte.....	5
Le projet d'Orano et de XTC New Energy.....	6
Le coût et le calendrier du projet.....	6
1. Déroulement et modalités de la concertation.....	8
1.1. L'objet de la concertation.....	8
1.2. Le périmètre de la concertation.....	8
1.3. Les outils d'annonce et d'information.....	9
1.4. Les modalités de dialogue et de contribution.....	16
1.5. Les chiffres de la participation.....	23
2. Synthèse des contributions du public.....	27
2.1. L'opportunité du projet majoritairement partagée par le public.....	27
2.2. La compréhension des caractéristiques d'un projet complexe.....	29
2.3. Des interrogations sur le contexte du projet.....	33
2.4. Les enjeux environnementaux au cœur des débats.....	35
2.5. Les effets socio-économiques et sur l'aménagement du territoire : un sujet complexe maintes fois abordé.....	41
2.6. La mise en œuvre du projet : des éléments à préciser dans les prochaines études	45
3. Le regard des maîtres d'ouvrage sur la concertation préalable.....	47
3.1. Un projet globalement jugé opportun.....	47
3.2. Un exercice de concertation permettant de renforcer l'implantation territoriale du projet.....	47
3.3. Une participation réduite mais riche, ayant permis d'exposer tous les enjeux du projet.....	48
4. Les prochaines étapes.....	49
4.1. Rappel du calendrier prévisionnel du projet.....	49
4.2. Autorisations administratives.....	49
5. Réponses aux demandes de précisions et recommandations des garants.....	50
5.1. Suites à donner à des interrogations n'ayant pas trouvé réponse suffisante.....	50
5.2. Recommandations relatives à l'association du public et à la gouvernance du projet	53

Préambule

Le projet d'Orano et de XTC New Energy a fait l'objet d'une concertation préalable du 5 février au 31 mars 2024, sous l'égide d'une garante et deux garants, Mme Anne-Marie Royal, M. Jean-Louis Laure et M. Christophe Bacholle, désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Ce document, qui répond aux dispositions des articles L.121-16 et R.121-24 du code de l'environnement, présente les enseignements de la concertation préalable, les engagements des maîtres d'ouvrage pour la poursuite du projet et les réponses apportées aux demandes de précisions et recommandations faites par les garants dans leur bilan du 30 avril 2024.

Ce document présente dans un premier temps les modalités d'information et d'échange mises en place durant la concertation, et fait état du déroulement de la concertation ainsi que des chiffres de la participation. Une seconde partie synthétise les interrogations, avis et suggestions des participants à la concertation, et les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage. Enfin, la troisième partie détaille les enseignements de la concertation tirés par les maîtres d'ouvrage, ainsi que les mesures qu'ils jugent nécessaires à mettre en place notamment à l'aune des demandes de précisions et/ou recommandations des garants.

Rappel du projet

Pour en savoir plus sur le projet, consultez le dossier de concertation : <https://www.orano.group/concertation-orano-xtcnewenergy/fr/documentation>

Le projet d'usines de fabrication de matériaux et de recyclage de batteries de véhicules électriques dans le Dunkerquois est un projet industriel porté par Orano et XTC New Energy. Il consiste en un site industriel intégré comportant 3 usines :

- une usine de production de Matériaux actifs de cathode, appelés « CAM » ;
- une usine de production de leurs précurseurs, appelés « P-CAM »
- une usine de recyclage des batteries en fin de vie et des rebuts des *gigafactories*.

Il s'implanterait sur le site Quai à Pondéreux Ouest (QPO), situé sur les communes de Gravelines et de Loon-Plage, au sein du Grand port maritime de Dunkerque (GPMD), dans les Hauts-de-France.

LES MAITRES D'OUVRAGE

Un projet partenarial au croisement des compétences de deux entreprises

Orano est un groupe français, leader mondial dans le cycle du combustible nucléaire. Sa vocation est de développer les savoir-faire de transformation et de maîtrise des matières nucléaires pour le climat, la santé et pour un monde économe en ressources, aujourd'hui et demain.

En mobilisant ses compétences historiques dans le recyclage des matières nucléaires, la chimie des matériaux, l'hydrométallurgie et l'industrialisation des procédés, et dans le cadre de la diversification de ses activités, Orano s'est intéressé au marché du recyclage des batteries de véhicules électriques. En 2019, le groupe a lancé un programme de Recherche et Développement dans ce secteur, en partenariat avec le CEA Liten. Après la mise en œuvre de pilotes industriels sur le recyclage des batteries à Bessines-sur-Gartempe en 2021, le groupe s'est associé avec l'industriel chinois XTC New Energy Materials Co., Ltd.

XTC New Energy Materials Co., Ltd. (dénommée ci-après XTC New Energy) est une entreprise chinoise de production de matériaux de cathode de lithium. Créée en 2016, elle compte huit filiales et un institut de recherche sur les matériaux pour les nouvelles énergies, avec cinq sites de production en Chine. XTC New Energy souhaite se développer en accompagnant ses clients, les *gigafactories*, au plus près de leurs principaux marchés en Europe et, à terme, en Amérique du Nord. L'entreprise a pour ambition d'être un fournisseur clé de composants pour les nouvelles mobilités et le stockage de l'électricité, afin de contribuer aux objectifs de neutralité carbone.

Pour sa première implantation industrielle en Europe, XTC New Energy a fait le choix de s'associer avec un partenaire européen, Orano, afin de bénéficier de son expérience en

termes de relations publiques et de connaissance du contexte français, en plus de la mise en commun de compétences techniques et de retours d'expérience entre les deux entreprises.

Deux maîtres d'ouvrage associés pour les raccordements du site

RTE (Réseau de Transport d'Électricité), gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation.

Le raccordement au réseau de transport d'électricité est une étape indispensable et un élément structurant du projet d'Orano et de XTC New Energy : RTE est ainsi co-maître d'ouvrage.

Air Liquide France Industrie est une filiale française du groupe Air Liquide, l'un des leaders mondiaux des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé. Présent dans les Hauts-de-France depuis plus de 60 ans, Air Liquide France Industrie exploite une unité de production de gaz de l'air à Grande-Synthe (oxygène, azote, argon...), près de Dunkerque, ainsi que des canalisations de transport de gaz industriels pour alimenter de manière fiable et sûre certains de ses clients.

Air Liquide France Industrie est co-maître d'ouvrage du projet d'Orano et de XTC New Energy pour la fourniture de l'oxygène et de l'azote nécessaires au fonctionnement des usines.

LE CONTEXTE

Dans le contexte européen, l'électrification de la mobilité est considérée comme cruciale pour répondre aux objectifs de neutralité carbone établis par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et l'Union européenne (UE). La réindustrialisation de la France est également un enjeu économique et stratégique important. Dans la région des Hauts-de-France, en particulier dans le Dunkerquois, on observe l'émergence de nouvelles installations appelées *gigafactories*, destinées à la production de batteries. Le projet d'Orano et de XTC New Energy s'inscrit dans l'évolution du secteur et souhaite accompagner la croissance de ces installations, tant du côté de l'approvisionnement en matériaux pour les batteries en amont, que du côté du recyclage en aval de la chaîne de valeur. Ceci constitue le fondement du projet partenarial novateur proposé dans le Dunkerquois.

C'est ainsi que dans le cadre de sa diversification d'activités sur le marché du recyclage des batteries de véhicules électriques, Orano, leader mondial dans le domaine du combustible nucléaire, s'associe à XTC New Energy, un industriel chinois spécialisé dans les matériaux de cathode pour batteries, pour créer un site industriel intégré en France.

LE PROJET D'ORANO ET DE XTC NEW ENERGY

Le projet d'Orano et de XTC New Energy couvrira à la fois la production de matériaux pour batteries et le recyclage des rebuts de *gigafactories* et des batteries en fin de vie. Il sera situé sur un terrain alloué par le GMPD et comprendra trois usines, un centre administratif commun et des activités de recherche et développement.

Les activités du site incluront :

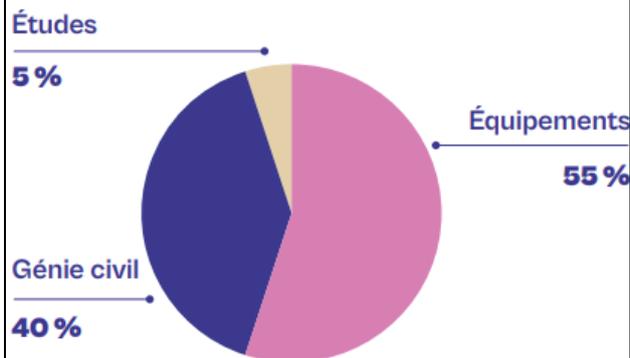
1. Une usine de production de Précurseurs de Matériaux actifs de cathode (P-CAM) d'une capacité annuelle de 80 000 tonnes.
2. Une usine de production de Matériaux actifs de cathode (CAM) d'une capacité annuelle de 80 000 tonnes, permettant de produire jusqu'à 64 GWh de batteries.
3. Une usine de recyclage des rebuts de production et des batteries en fin de vie, d'une capacité de traitement annuelle de 15 000 tonnes de modules de batteries et une usine d'hydrométallurgie recyclant annuellement 20 000 tonnes de masse métallique.
4. Un centre administratif commun.
5. Des activités de Recherche et Développement sur les P-CAM et CAM, avec des centres de R&D associés.

Orano et XTC New Energy ont signé des accords pour créer deux co-entreprises spécialisées dans les CAM et les P-CAM ; Orano détiendra la majorité des parts dans l'entreprise de recyclage, pour laquelle une participation d'XTC New Energy est envisagée. Cette dernière société se concentrera sur le recyclage des batteries pour valoriser les matériaux stratégiques dans la fabrication de nouveaux P-CAM et CAM.

LE COUT ET LE CALENDRIER DU PROJET

Le coût global du projet est estimé à 1,5 Md d'euros d'investissement. Il est à noter que l'investissement global sera étalé dans le temps avec la montée en charge progressive des usines P-CAM et CAM, qui interviendra sur plusieurs années (2024-2029).

FIGURE 35. RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ENSEMBLE DU PROJET ORANO / XTC NEW ENERGY (2023)



Le financement de l'investissement

Orano et XTC New Energy prévoient un financement mobilisant, de façon classique, plusieurs sources, dont :

- des financements en capitaux propres, c'est-à-dire via la contribution des actionnaires au capital social des différentes sociétés porteuses de projet ;
- des financements par prêts d'actionnaires, c'est-à-dire des prêts à court ou moyen/long terme qui seront accordés par Orano et XTC New Energy aux sociétés porteuses des différentes

activités ;

- des financements bancaires, pouvant prendre différentes formes et dont les modalités restent à déterminer ;
- des co-financements publics qui peuvent principalement prendre trois formes : des subventions non remboursables, des avances remboursables et des crédits d'impôt. La BPI, le Fonds européen pour l'innovation et le Crédit d'impôts au titre des investissements en faveur de l'industrie verte (C3IV) pourraient être mobilisés.

1.

Déroulement et modalités de la concertation

1.1. L'OBJET DE LA CONCERTATION

La concertation préalable est une procédure de démocratie participative organisée en amont d'un grand projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. Elle permet à chacun de s'informer, de poser des questions, de faire des suggestions, de débattre. Elle a pour but de faire entendre la parole du public et de favoriser l'intelligence collective afin d'améliorer la qualité des décisions relatives aux projets de territoires. Elle intervient en amont de la vie d'un projet, avant la production des études détaillées et les étapes d'autorisations administratives.

La concertation préalable doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

La CNDP a désigné **Christophe Bacholle, Jean-Louis Laure et Anne-Marie Royal**, garants et garante de la concertation relative au projet Orano-XTC New Energy. Ils ont pour mission de veiller au respect du droit à l'information et à la participation du public, dans le plus strict respect des principes de neutralité et d'indépendance. Ils préconisent aux maîtres d'ouvrage les dispositifs d'information, de mobilisation et de participation du public les plus adaptés au territoire, au regard des enjeux du projet et de l'ensemble des publics concernés (riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'État, etc.). Ils veillent également à ce que le dossier de concertation soit le plus complet et le plus compréhensible possible.

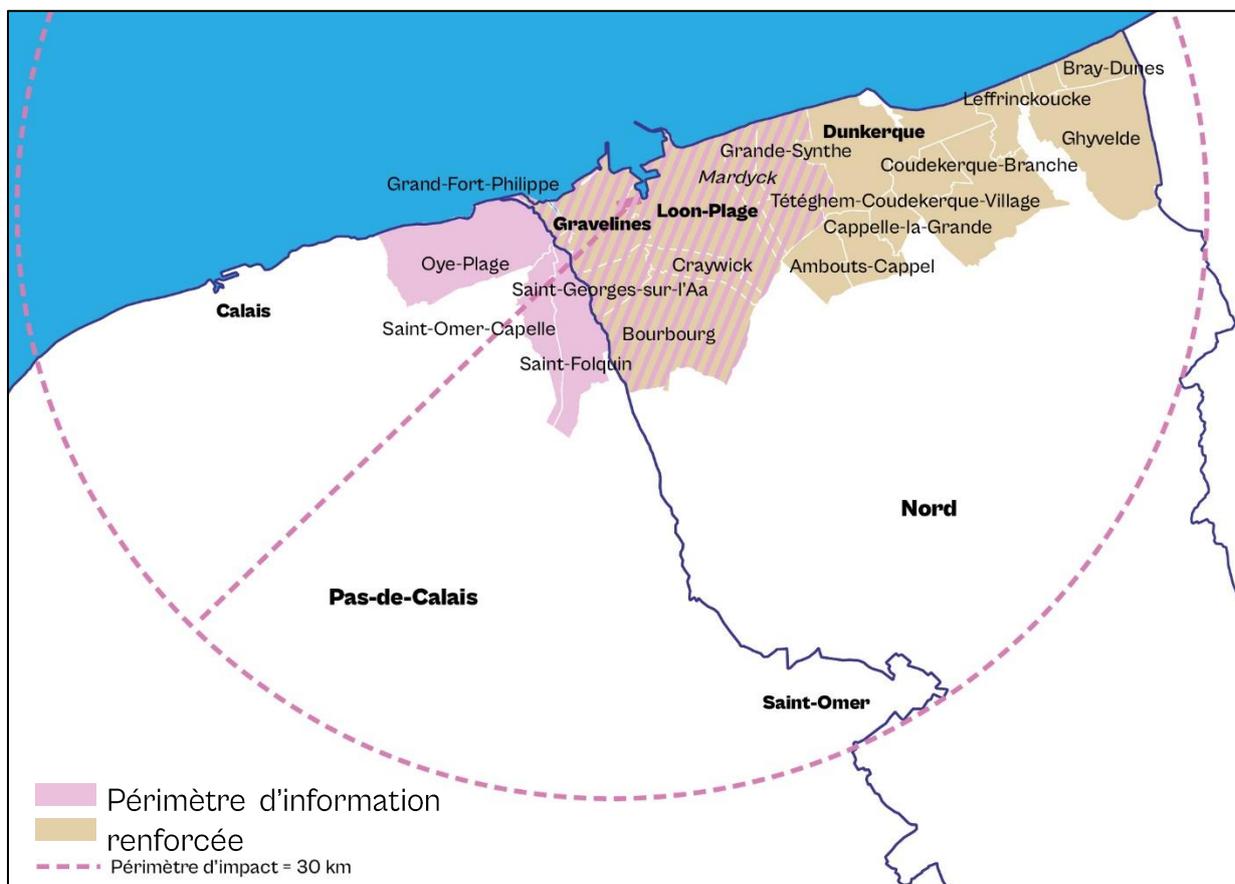
1.2. LE PERIMETRE DE LA CONCERTATION

La concertation préalable sur le projet de fabrication de matériaux et de recyclage de batteries électriques a concerné le territoire à plusieurs échelles :

- Le périmètre d'information renforcée intègre toutes les communes situées dans un rayon de 5 kilomètres autour du site d'implantation, ainsi que les communes

concernées par les infrastructures projetées par RTE et Air Liquide France Industrie : Bourbourg, Craywick, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Loon-Plage Mardyck (commune déléguée de Dunkerque), Oye-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa et Saint-Omer-Capelle, Saint-Folquin ;

- Le projet d'Orano et de XTC New Energy s'inscrit aussi sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD). C'est le périmètre élargi de la concertation, qui comprend 21 communes et communes associées ;
- Le projet est enfin susceptible d'avoir des effets socio-économiques à plus large échelle. Le périmètre d'impact intègre ainsi toutes les collectivités situées dans un rayon de 30 kilomètres autour du site d'implantation, dont les agglomérations de Calais et de Saint-Omer.



1.3. LES OUTILS D'ANNONCE ET D'INFORMATION

La concertation s'est déroulée pendant huit semaines, du 5 février au 31 mars 2024. Un dispositif d'annonce et d'information a été déployé dans les communes des périmètres de la concertation, de manière différenciée selon le périmètre concerné.

1.3.1. Le dossier de concertation

Outil central de l'information du public, le dossier de concertation présente le projet en détail. Au total, 186 dossiers de concertation ont été distribués dont 56 lors des différentes rencontres, 30 lors de la conférence de presse et 100 envoyés aux mairies du périmètre élargi de la concertation et aux parties prenantes locales. Il est également téléchargeable sur le site internet du projet (<https://www.orano.group/concertation-orano-xtcnewenergy/fr/documentation>) et a été consulté en ligne 97 fois au cours de la concertation.



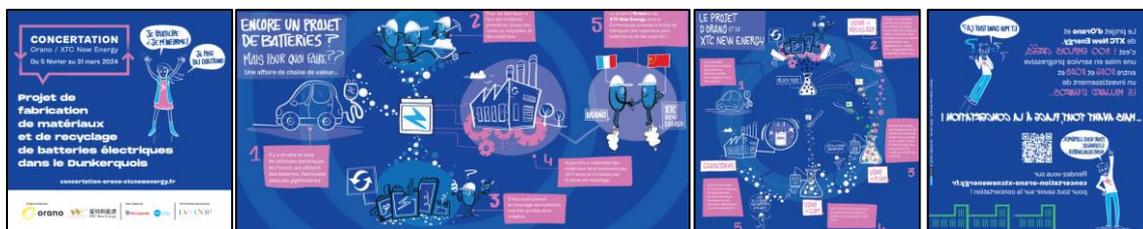
1.3.2. La synthèse du dossier de concertation

La synthèse du dossier de concertation est un document de douze pages qui résume les principaux aspects et objectifs du projet, afin que le public puisse prendre connaissance facilement du projet. 2 200 synthèses du dossier de concertation ont été distribuées dont 300 lors des rencontres et 690 envoyées aux mairies du périmètre élargi de la concertation et aux parties prenantes locales.

Elle est également téléchargeable et consultable sur le site internet du projet (<https://www.orano.group/concertation-orano-xtcnewenergy/fr/documentation>) et a été téléchargée 53 fois au cours de la concertation.



1.3.3. Le dépliant illustré et la carte de visite



Le dépliant illustré constitue un outil de vulgarisation scientifique conçu par un facilitateur graphique. Il offre aux participants une compréhension claire de l'importance de l'implantation du projet sur le territoire, en mettant en lumière les étapes clés de la production de matériaux pour batteries et du recyclage des batteries, ainsi qu'un résumé des principaux aspects du projet. De plus, le dépliant permet un accès facile à l'ensemble des informations du projet grâce à un QR code situé à l'arrière du document.

Au total, 1 277 dépliantés illustrés ont été mis à disposition du public :

- 447 lors des rencontres ;
- 300 dans les mairies du périmètre restreint ;
- 390 dans les autres communes du périmètre élargi ;
- 140 à disposition d'organisations du territoire dunkerquois (Le Medef Côte d'Opale, le GPMD, Euraénergie, le SPPPI Côte d'opale et la CUD).

La carte de visite

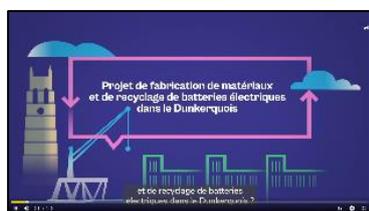


Les cartes de visite du projet Orano - XTC New Energy ont été distribuées dans toutes les mairies concernées par la consultation préalable, offrant aux citoyens un accès rapide aux informations pertinentes. Elles ont également été mises à disposition lors des divers événements de la consultation, tels que les ateliers, les rencontres de proximité et les conférences-débats. Un numéro vert a été mis en place pour permettre à un public plus large de connaître les dates des prochaines rencontres et de laisser un avis oral sur le répondeur dédié à la consultation, ces avis étant ensuite publiés sur le site web pour inclure les participants n'ayant pas accès à internet.

Au total, 2 000 cartes de visites ont été mis à disposition du public :

- 1 310 lors des rencontres.
- 400 dans les mairies du périmètre restreint ;
- 240 dans les autres communes du périmètre élargi ;
- 50 à disposition de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

1.3.4. La vidéo de présentation du projet



Une vidéo sous la forme d'un *motion design* a été réalisée dans le but de présenter le projet et ses procédés de manière synthétique et pédagogique. La vidéo a été diffusée lors de chaque réunion et rencontre pendant la concertation et peut être visionnée en ligne :

<https://www.orano.group/concertation-orano-xtcnewenergy/fr/le-projet/comprendre-le-projet-global-d-orano-et-de-xtc-new-energy>

1.3.5. L'information dans la presse et en ligne

Le 30 janvier 2024, une conférence de presse a été organisée par Orano et XTC New Energy, en présence des garants, pour annoncer l'ouverture de la concertation préalable et présenter le dispositif de concertation. Neuf journalistes de la presse locale et nationale étaient présents. En parallèle, un communiqué de presse a été largement diffusé au niveau

national, régional et local. Il est consultable en ligne : [Lancement de la concertation préalable sur le projet Orano / XTC New Energy dans le Dunkerquois](#)

Au cours de la période de concertation, des retombées presse ont été observées, démontrant l'intérêt suscité par le projet dans les médias locaux¹, régionaux² et nationaux³. Des retombées ont contribué à élargir la portée de la concertation en informant un public plus large sur les enjeux et les développements du projet. Les articles publiés ont permis de sensibiliser davantage la population aux différents aspects du projet et d'encourager la participation des parties prenantes. En fournissant une couverture médiatique, ces retombées ont joué un rôle essentiel dans la diffusion de l'information et dans la promotion de la transparence et de l'ouverture tout au long du processus de concertation.

Les retombées sur les réseaux sociaux, ont également été significatives tout au long de la période de concertation. Orano, pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage et en accord avec les garants, a activement utilisé les plateformes sociales pour diffuser des informations clés, annoncer le début de la concertation, informer sur les différentes rencontres organisées et finalement marquer sa clôture. Ces publications ont permis de toucher un large public et de maintenir l'engagement des parties prenantes tout au long du processus de la concertation préalable.

¹ « Un million de batteries de véhicules électriques, 1,4 million de m³ d'eau..., ces chiffres impressionnants du projet Orano-XTC New Energy à Dunkerque », Nord Littoral, 03.02.2024 <https://www.nordlittoral.fr/199306/article/2024-02-03/un-million-de-batteries-de-vehicules-electriques-1-4-million-de-m3-d-eau-ces>

² « Dunkerque : Orano et XTC détaillent leur investissement d'1,5 milliard d'euros au port ouest », La Voix du Nord, 04.02.2024 <https://www.lavoixdunord.fr/1357131/article/2023-07-28/dunkerque-orano-et-xtc-detaillent-leur-investissement-d-1-5-milliard-d-euros-au>

³ L Usine Nouvelle, 1er février 2024 - Orano et XTC New Energy détaillent leur projet d'usines de production et de recyclage de production et de recyclage de matériaux de cathodes de batteries à Dunkerque : <https://www.usinenouvelle.com/article/orano-et-xtc-new-energy-detaillent-leur-projet-d-usines-de-production-et-de-recyclage-de-materiaux-de-cathodes-de-batteries-a-dunkerque.N2207455>



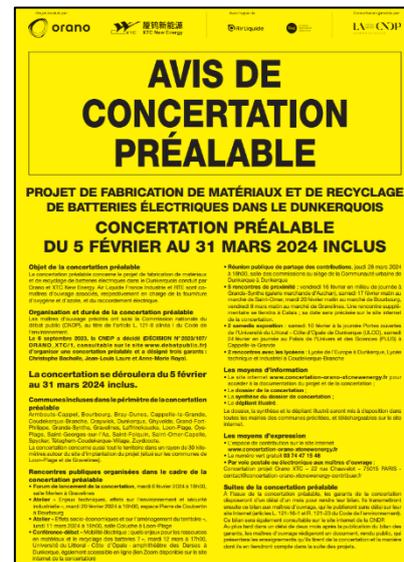
Publications du groupe Orano sur X et LinkedIn annonçant la concertation et l'une des rencontres

1.3.6. L'affichage local

L'annonce légale

Conformément aux articles L.121-16 et R. 121-19 du Code de l'environnement, la concertation a fait l'objet d'une communication légale :

- Par voie d'affichage : des affiches légales ont été apposées sur les tableaux d'affichage de toutes les mairies et intercommunalités du périmètre de la concertation préalable
- Par voie de presse : des avis légaux ont été publiés les 19 et 20 janvier 2024 dans les journaux suivants : Nord Littoral, La Voix du Nord (papier et numérique)
- Par voie électronique : l'avis légal a été publié sur le site internet de la concertation le 22 janvier 2024 <https://www.orano.group/concertation-orano-xtcnewenergy>

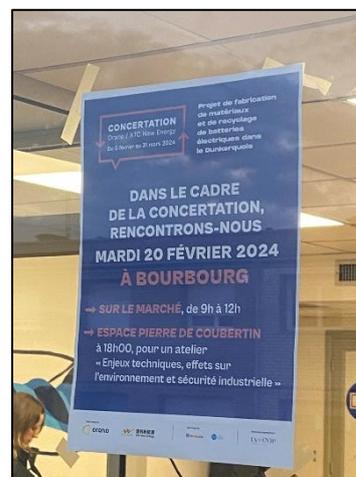


Affiches complémentaires spécifiques aux ateliers de Bourbourg et de Loon-Plage



En amont des rencontres prévues à Bourbourg et à Loon-Plage, une campagne d'affichage spécifique a été lancée. Des affiches dédiées ont été mises à disposition des commerçants environnants afin de sensibiliser la population locale à ces événements. Ces affiches, stratégiquement placées dans les zones à forte fréquentation, ont permis de faire connaître les dates, les lieux et les thématiques des rencontres à venir. Cette initiative a contribué à accroître la visibilité des événements et à encourager la participation active des habitants et des commerçants de la région.

En amont des rencontres, 20 exemplaires ont été imprimés et mis à disposition des mairies et des commerces des communes concernées par ces rencontres.



1.3.7. Le site internet du projet

Un sous-site du groupe Orano, dédié à la concertation, a été ouvert en deux phases : le 18 décembre 2023, avec des contenus synthétiques annonçant le projet et la tenue prochaine d'une concertation, et le 15 janvier 2024 dans sa version complète. Il est, depuis cette date, accessible à l'adresse suivante : <https://www.orano.group/concertation-orano-xtcnewenergy>

Sur ce site ont été déposés, au fil de la concertation préalable :

- Tous les documents de la concertation, à savoir les documents précédemment cités ;
- Les ressources documentaires (études, vidéos...) utilisées dans le cadre de l'élaboration des documents de la concertation ;
- Les présentations diffusées lors des rencontres publiques, les comptes-rendus et les replays des réunions enregistrées ;
- Les contributions ainsi que les réponses des maîtres d'ouvrage.

Ce site permettait à chacun de publier une contribution (avis/question). Le formulaire de contribution était ouvert tout au long de la concertation.

La chaîne YouTube de la concertation

Une chaîne YouTube [@ConcertationOrano-XTCNewEnergy](#) a également été créée pour la diffusion des réunions publiques retransmises en ligne via ZOOM, des paroles du public lors des rencontres de la concertation et du film de la concertation (26 vidéos).

1.3.8. Le dispositif d'exposition pour les rencontres

Pour habiller l'ensemble des rencontres publiques, aussi bien les samedi exposition et les rencontres de proximité que les ateliers et réunions publiques, un kit d'exposition composé de 5 kakémonos (ou « roll-up ») synthétiques, ainsi que trois kakémonos grand format plus exhaustifs.



Kit d'exposition mis en place pour la rencontre de proximité de Grande-Synthe

1.4. LES MODALITES DE DIALOGUE ET DE CONTRIBUTION

1.4.1. Les rencontres

Les modalités d'échange avec le public

Au cours de la période allant du 5 février au 31 mars 2024, un total de 14 rencontres publiques ont été organisées. Ces rencontres ont adopté une variété de formats, tels que des ateliers, des stands sur les marchés, des réunions publiques, des conférences-débats et des rencontres avec les lycéens. L'objectif était de garantir que tous les publics puissent accéder à l'information et participer à ces événements.



Forum de lancement de la concertation, le mardi 6 février 2024 à 18h00, salle Merlen, à Gravelines



Samedi d'exposition #1 Journée Portes ouvertes de l'Université du Littoral-Côte d'Opale (ULCO), le samedi 10 février 2024 à Dunkerque



Rencontre de proximité #1 à la galerie marchande d'Auchan à Grande-Synthe, le vendredi 16 février 2024, en milieu de journée



Rencontre de proximité #2 au marché de Saint-Omer, le samedi 17 février 2024 matin



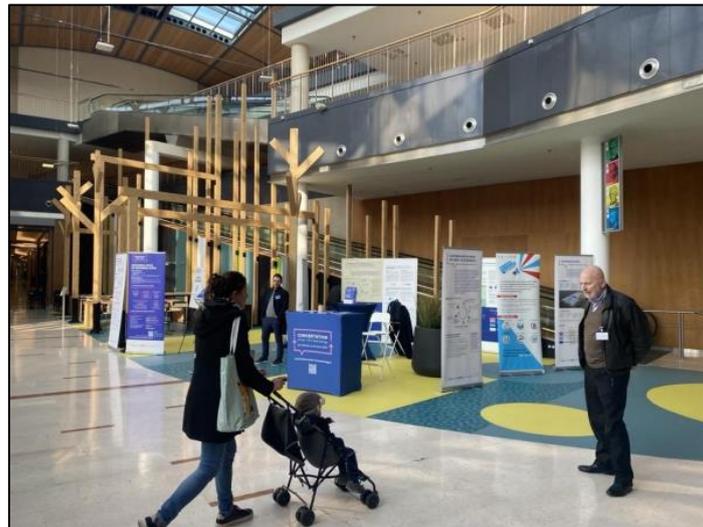
Rencontre de proximité #3 au marché de Bourbourg, le mardi 20 février 2024 matin



Atelier « Enjeux techniques, effets sur l'environnement et sécurité industrielle », le mardi 20 février 2024 à 18h00 à Bourbourg



Samedi d'exposition #2 au Palais de l'Univers et des Sciences (PLUS) à Dunkerque, le samedi 24 février 2024 en journée



Rencontre de proximité #4 au Centre commercial Calais Cœur de Vie, le jeudi 7 mars 2024 matin



*Rencontre de proximité #5 au marché de Gravelines, le vendredi 8 mars 2024
matin*



*Atelier « Effets socio-économiques et sur l'aménagement du territoire » à Loon-
Plage, le lundi 11 mars 2024 à 18h00*



*Conférence-débat « Mobilité électrique : quels enjeux pour les ressources en matériaux
et le recyclage des batteries ? », le mardi 12 mars 2024 à 17h30, à l'ULCO de Dunkerque,
événement retransmis en ligne par Zoom*



Rencontre lycéenne #1, le lundi 18 mars 2024 matin au lycée de l'Europe à Dunkerque



Rencontre Lycéenne #2, le mardi 19 mars 2024 soir au lycée Fernand Léger à Coudekerque-Branche



Réunion publique de partage des contributions, le jeudi 28 mars 2024 à 18h00, salle des commissions au siège de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD)

Au total, **plus de 570 participants ont été présents lors des différents évènements** prévus par la concertation préalable

1.4.2. Les autres modalités de contribution

Le processus de concertation a offert diverses modalités de contribution aux parties prenantes. Le site internet dédié, outre la mise à disposition de toute la documentation sur le projet, permettait aussi aux participants et plus largement au grand public de poser des questions et de soumettre leurs commentaires en ligne. De plus, une adresse électronique ainsi qu'une adresse postale ont été mises à disposition pour recevoir les contributions par courrier ou par email. Pour assurer un accès facile à l'information et encourager la participation, un numéro vert a également été mis en service, offrant ainsi une option supplémentaire aux participants pour poser des questions et partager leurs points de vue sur le projet.

1.5. LES CHIFFRES DE LA PARTICIPATION

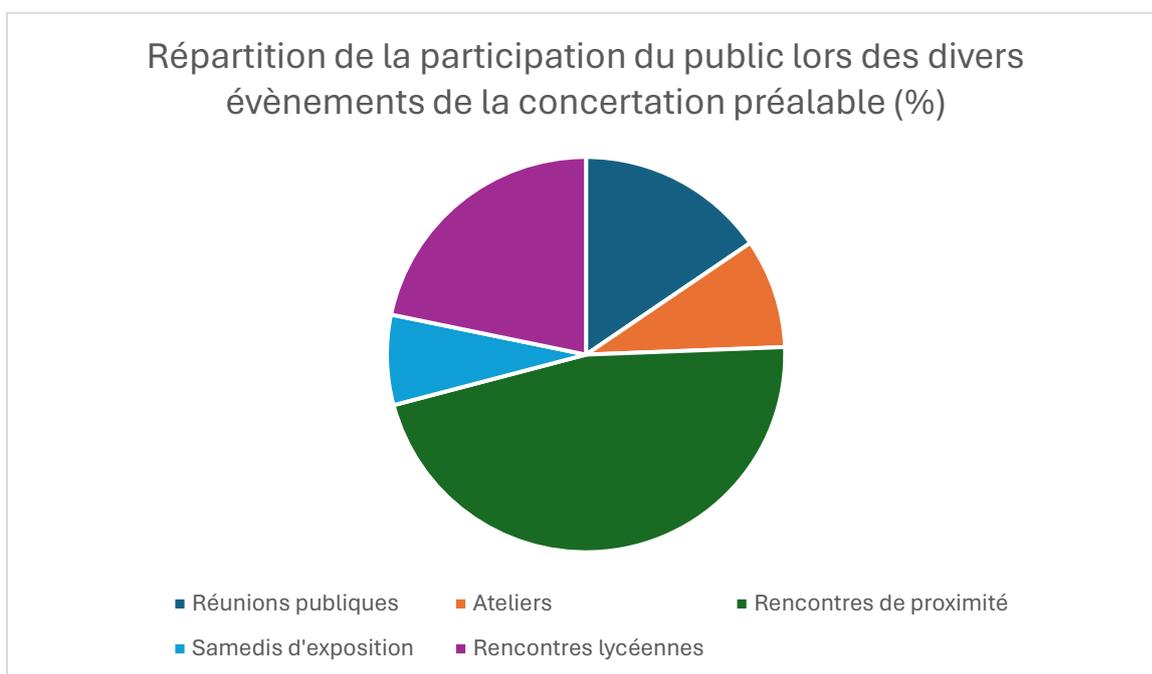
1.5.1. Les rencontres

1.5.1.1. Récapitulatif chronologique des rencontres de la concertation préalable

Rencontre	Date et lieu	Nombre de participants
Forum de lancement de la concertation	Mardi 6 février 2024, salle Merlen à Gravelines	35
Samedi d'exposition #1 Journée Portes ouvertes de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)	Samedi 10 février 2024, Dunkerque	24
Rencontre de proximité #1	Vendredi 16 février 2024, galerie marchande d'Auchan à Grande-Synthe	73
Rencontre de proximité #2	Samedi 17 février 2024, au marché de Saint-Omer	77
Rencontre de proximité #3	Mardi 20 février 2024, marché de Bourbourg	32
Atelier « Enjeux techniques, effets sur l'environnement et sécurité industrielle »	Mardi 20 février 2024, Bourbourg, espace Pierre de Coubertin	26
Samedi d'exposition #2	Samedi 24 février 2024, Palais de l'Univers et des sciences (PLUS), Dunkerque	18
Rencontre de proximité #4	Jeudi 7 mars 2024, Centre commercial Calais Cœur de vie	45
Rencontre de proximité #5	Vendredi 8 mars 2024, marché de Gravelines	38
Atelier « Effets socio-économiques et sur l'aménagement du territoire »	Lundi 11 mars 2024, Loon-Plage, Espace Coluche	25
Conférence-débat « Mobilité électrique : quels enjeux pour les ressources en matériaux et le recyclage des batteries ? »	Mardi 12 mars 2024, ULCO amphithéâtre des Darses, Dunkerque	25
Rencontre lycéenne #1	Lundi 18 mars 2024, Lycée de l'Europe, Dunkerque	96

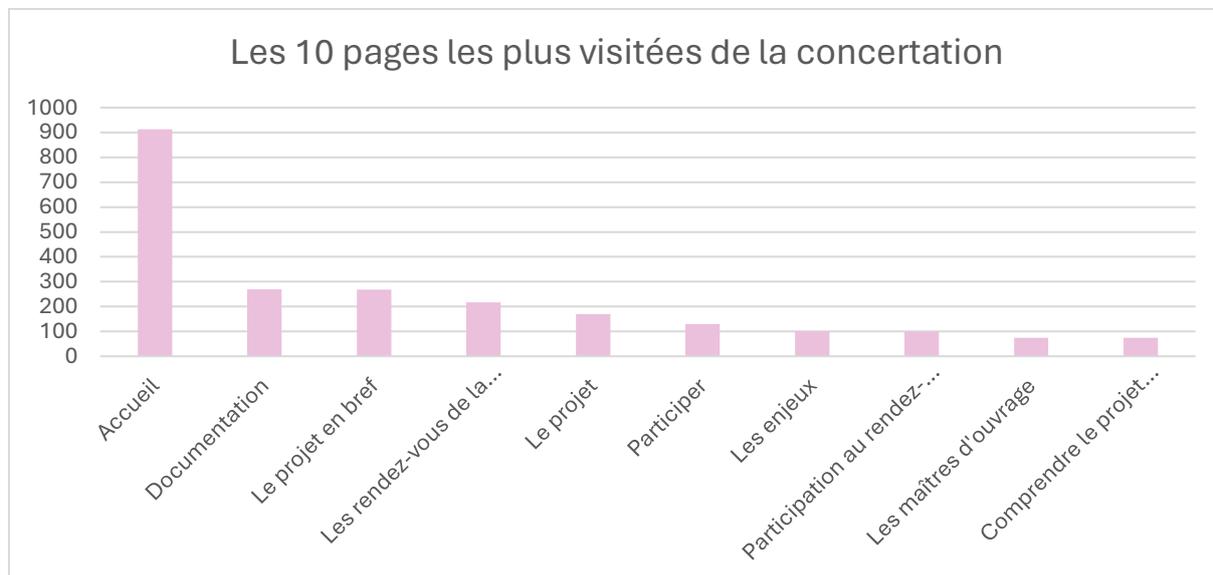
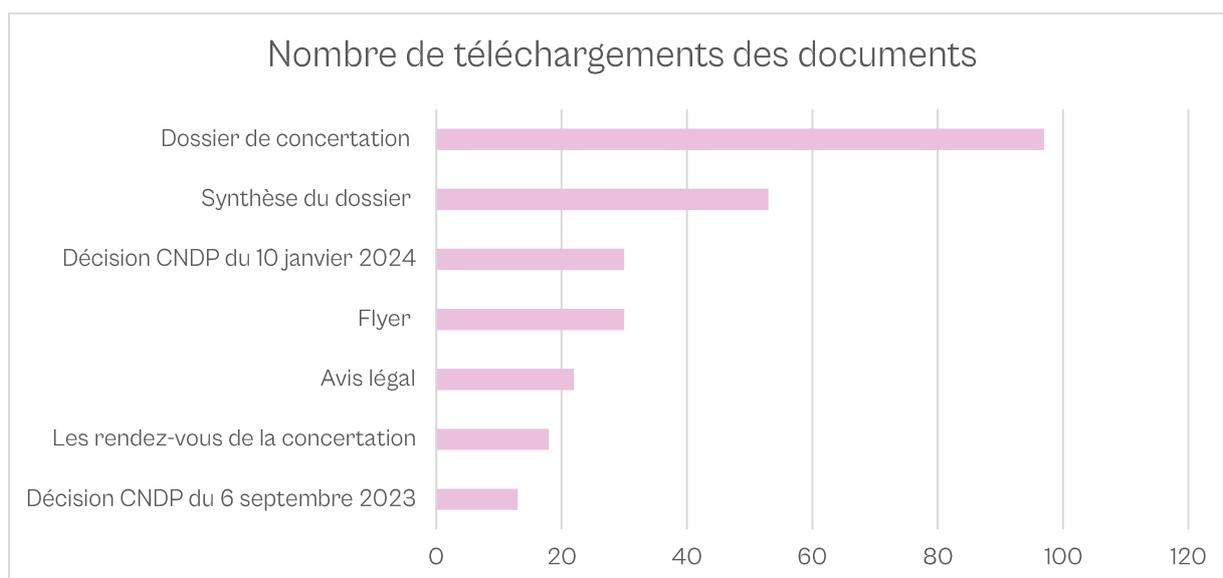
Rencontre lycéenne #2	Mardi 19 mars 2024, Lycée Fernand Léger, Coudekerque-Branche	28
Réunion publique de partage des contributions	Jeudi 28 mars 2024, salle des commissions au siège de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD)	28

La concertation a vu une participation notable du grand public aux cinq rencontres de proximité organisées sur le territoire, ainsi qu'une participation plus réduite aux autres événements.

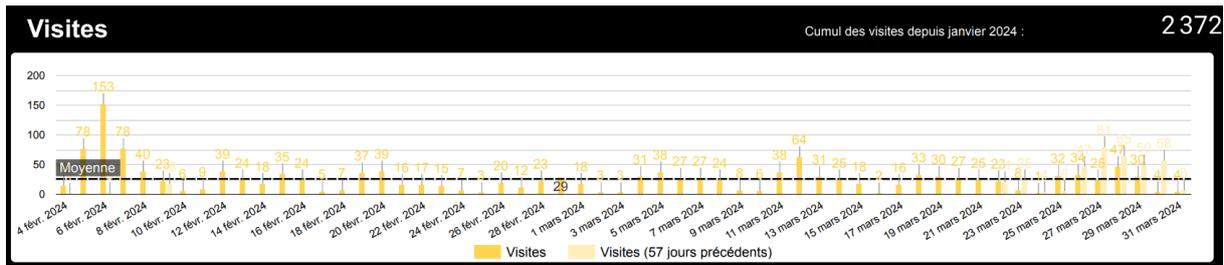


1.5.2. La participation en ligne

Entre le 5 février et le 31 mars 2024, le site internet a comptabilisé 1 471 visites et 1 039 visiteurs uniques au cours de la concertation. Outre la page d'accueil, les plus visitées ont été celles sur la « Documentation », « Le projet en bref » et « Les rendez-vous de la concertation ». Le document le plus téléchargé est le dossier de concertation avec 97 téléchargements, et la synthèse avec 53 téléchargements.



La plateforme de contribution a enregistré 134 visites, et 27 contributions y ont été déposées, dont une transmise par mail. Le numéro vert n'a reçu aucune contribution.



A noter, après une analyse du site internet au 20 mai 2024, ce dernier continue d'être consulté régulièrement, avec à titre indicatif, plus de 800 visites pour 551 visiteurs supplémentaires notés depuis la fin de la concertation le 31 mars 2024.

2.

Synthèse des contributions du public

2.1. L'OPPORTUNITÉ DU PROJET MAJORITAIREMENT PARTAGÉE PAR LE PUBLIC

2.1.1. Un projet jugé utile pour compléter la chaîne de valeur de la Vallée de la batterie

L'opportunité du projet n'a pas été remise en question par les participants à la concertation, comme souligné par les garants, indiqué dans leur bilan du 30 avril 2024. Au-delà des questions de compréhension du projet et des avis divergents sur le développement de la mobilité électrique (cf. 2.2.1 et 2.1.3), le projet et en particulier sa dimension recyclage a été perçue comme bénéfique pour la structuration de la chaîne de valeur de la batterie électrique dans le territoire, aussi bien en amont qu'en aval des *gigafactories*. Par ailleurs, l'implantation géographique du projet, à proximité desdites *gigafactories* et au sein d'un écosystème industriel, a été également reconnue comme pertinente au regard des enjeux de proximité entre les différents acteurs de la chaîne de valeur, voire comme une opportunité pour le développement de cet écosystème industriel sur le territoire. Enfin, quelques contributions recueillies dans la Calaisis reconnaissent l'opportunité du projet en regrettant l'implantation systématique des projets industriels dans le Dunkerquois, aux dépens du développement industriel du Calaisis. Ces participants ont cependant reconnu que le développement industriel du Dunkerquois pouvait également bénéficier à un territoire plus large.

« Pour le GIP Dunkerque Promotion et Euraénergie, le projet d'Orano et de XTC New Energy à Dunkerque présentent une véritable opportunité de développement du territoire [...]. Cette implantation contribue également à positionner Dunkerque au cœur de la vallée de la batterie en France » (contribution n°21 sur le site internet)

« Ce serait bien que les gigafactories du territoire soient les futurs clients des cathodes produites par le projet. » (lycée de l'Europe)

« C'est bien ce projet, il faut anticiper le recyclage. » (rencontre de proximité à Grande-Synthe)

« La réindustrialisation c'est une bonne chose, le recyclage des batteries c'est une très bonne chose aussi. » (rencontre de proximité à Saint-Omer)

« C'est encore pour Dunkerque, malheureusement on n'a pas ce type de projet dans le Calaisis [...] Même si c'est dans le Dunkerquois, on en bénéficiera aussi par chez nous. » (rencontre de proximité à Calais)

Quelques avis se réjouissent également de l'implantation d'un centre de Recherche et Développement au sein du futur site industriel. L'implantation de ce site est appréciée comme une opportunité de développement d'emplois hautement qualifiés et de partenariat avec les acteurs du monde universitaire du territoire.

« M. Dhollande indique que ce projet est le premier à prévoir un centre de Recherche et Développement sur le territoire, et demande des précisions sur ce centre de R&D. » (lycée de l'Europe)

« L'arrivée d'Orano et de XTC New Energy fait sens, car elle apporte également une dimension R&D, qui va permettre de créer une valeur supplémentaire en apportant des possibilités de partenariats avec les acteurs du monde universitaire et de l'enseignement supérieur pour accompagner le développement de la filière batterie sur le dunkerquois. » (contribution n°21 sur le site internet)

Réponses des maîtres d'ouvrage

Le choix d'implantation du projet correspond en effet à une volonté de s'inscrire dans un territoire en forte mutation et dans un écosystème de la batterie de véhicules électriques en plein développement. Les infrastructures du port et la proximité des clients potentiels ont été un des éléments décisifs dans le choix de l'implantation du projet, de même que la disponibilité d'un terrain pré-aménagé par le Grand port maritime de Dunkerque.

La création d'un centre de Recherche et Développement au sein du site est un engagement d'Orano et de XTC New Energy, souhaitant s'appuyer sur les ressources universitaires et de recherche du territoire Dunkerquois et conserver des usines dont les procédés sont à la pointe de la technologie et répondent aux demandes de l'ensemble des clients.

2.1.2. Quelques expressions remettant en question l'opportunité de la mobilité électrique

Au-delà du projet, des contributions ont remis en question l'opportunité de la mobilité électrique pour plusieurs raisons : la fiabilité des batteries et des véhicules électriques, leur autonomie, leur coût, le risque incendie lié aux batteries ou encore la nécessité de déployer un réseau de bornes de recharge. Des inquiétudes ont également été exprimées quant à la disponibilité d'électricité pour le développement de tous les nouveaux usages, et la fiabilité des moyens de production et de transport d'électricité, notamment au regard de la crise de l'énergie électrique de l'hiver 2022-2023.

« Je suis contre les voitures électriques, l'impact des batteries est trop important. » (rencontre de proximité Grande-Synthe)

« Les batteries électriques, ce n'est pas au point : manque d'autonomie, risque d'incendie, c'est inquiétant. » (rencontre de proximité Saint-Omer)

« Les voitures électriques c'est bien, mais il faut aussi développer les bornes de recharge en parallèle. » (rencontre de proximité Saint-Omer)

« Je suis contre le tout électrique. Si un jour on a un problème avec les centrales nucléaires, l'ensemble du pays tombera à l'arrêt. » (rencontre de proximité Bourbourg)

« Le problème avec la voiture électrique, c'est l'autonomie. Ce n'est pas adapté à tous les besoins. » (rencontre de proximité à Calais)

Réponses des maîtres d'ouvrage

Orano et XTC New Energy prennent acte de ces remarques sur la mobilité électrique. Le projet s'inscrit dans une dynamique d'électrification des usages, dont la mobilité, afin d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, conformément aux objectifs fixés conjointement par l'Europe et par la France et inscrits notamment dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) publiée en 2015 et révisée en 2020. Le projet s'inscrit également dans un écosystème industriel en formation dans les Hauts-de-France, à travers la « Vallée de la batterie », en fournissant des solutions pour l'amont et l'aval des *gigafactories* productrices de batteries, et sur un marché existant.

RTE indique que l'évolution de la demande en électricité est bien connue et prise en compte par le gestionnaire de réseau qu'ils sont. Divers scénarios d'augmentation de la production et de la consommation d'électricité ont été identifiés dans l'étude *Futurs énergétiques 2050*, publiée en 2021, sur laquelle s'appuie notamment une feuille de route pour le renforcement de l'armature du réseau électrique. RTE porte plusieurs projets de renforcement du réseau électrique en France, notamment dans le Dunkerquois, où la consommation d'électricité est amenée à doubler à l'horizon 2050.

2.2. LA COMPREHENSION DES CARACTERISTIQUES D'UN PROJET COMPLEXE

2.2.1. De nombreuses questions de compréhension du projet

Au cours des différentes rencontres de la concertation, de nombreux participants ont fait part de leur curiosité vis-à-vis du projet et ont posé de nombreuses questions de compréhension, aussi bien sur les procédés industriels à l'œuvre que sur les produits finis et les différents composants d'une batterie. Des participants ont évoqué un projet « compliqué », éprouvant parfois la difficulté à faire la différence entre ces usines en amont et en aval de la chaîne de valeur des batteries d'une part, et les *gigafactories* d'autre part.

« A partir de combien, en pourcentage de charge, le constructeur estime-t-il que la batterie est en fin de vie ? » (rencontre de proximité à Calais)

« C'est très intéressant mais c'est un peu compliqué à comprendre. » (rencontre de proximité à Calais)

« Au niveau pollution, le recyclage par pyrométallurgie ce n'est pas très bon. L'hydrométallurgie c'est mieux ? » (rencontre de proximité à Calais)

« Bonjour. Il semble que ce projet va entraîner un flux de camions très important ! Dans le tableau des flux, vous indiquez une importation de P-CAM (des milliers de tonnes) depuis l'étranger alors que l'usine doit justement en produire. Cela crée des flux de camions en plus. Est-ce une erreur ? Et si non, pouvez-vous expliquer la logique derrière ce flux ? » (contribution n°11 sur le site internet)

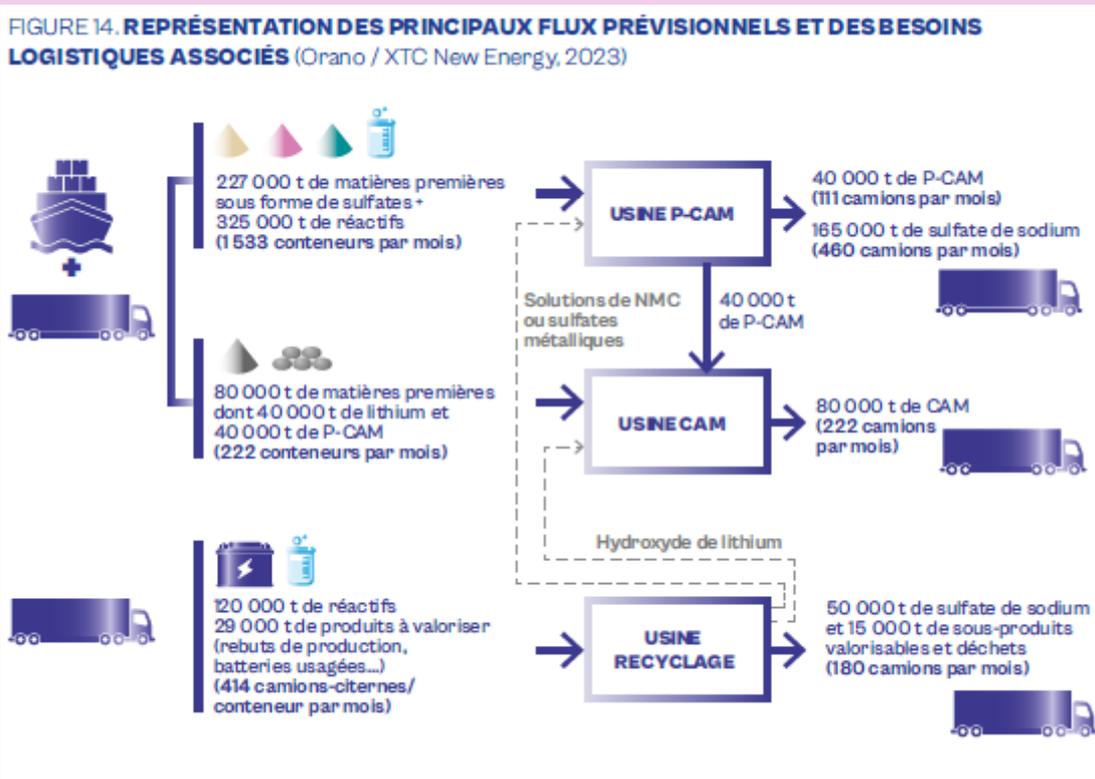
« Quelle est l'emprise totale au sol du projet ? Et comment se répartit-elle sur les 3 usines ? La vue d'artiste laisse à penser qu'il y aurait une bande d'espace naturel. Est-ce bien le cas ? Ou est-ce seulement un espace réservé pour une éventuelle extension du site ? » (contribution n°13 sur le site internet)

Réponses des maîtres d'ouvrage

Les rencontres de la concertation ont permis de détailler les procédés des trois usines, en apportant des informations complémentaires à celles présentes dans le dossier de concertation.

Les maîtres d'ouvrage reconnaissent en tout cas la complexité globale de ce projet, qui nécessitera une poursuite de l'information et du dialogue.

En ce qui concerne les flux de camions, les maîtres d'ouvrage ont estimé des flux totaux équivalents à 120 camions par jour, comprenant les camions réalisant le transport du dernier kilomètre (d'un terminal portuaire au site) et les camions réalisant des transports plus importants. Cette estimation correspond à un scénario dans lequel seuls 50 % des P-CAM produits au sein de l'usine P-CAM sont réinjectés dans l'usine CAM. L'objectif lors du fonctionnement du site sera d'optimiser les synergies du site et de favoriser l'approvisionnement de l'usine de CAM par les P-CAM de l'usine voisine, pour augmenter ce taux ; le nombre de camions quotidiens serait alors moins important, avec moins de flux sortants et moins de flux entrants.



Enfin, l'emprise au sol du projet est de 53 ha. L'emplacement précis du projet a été précisé en partenariat avec le GPMD, et après des échanges avec les acteurs du territoire pour garantir la disponibilité du bord à quai pour des activités portuaires. La surface définie avec le port et les contraintes liées au site (circulation, ICPE, taille des bassins de rétention d'eau) ont modifié l'implantation qui ne laisse plus de bande de réserve comme présenté dans le dossier de la concertation préalable.

2.2.2. Des demandes de précision sur l'organisation des maîtres d'ouvrage

En écho à sa complexité technique, le montage administratif du projet a été l'objet de nombreuses questions de compréhension et de demandes de précision. Les conditions du partenariat entre un industriel français et un industriel chinois, l'organisation des usines et les attentes communes – et différentes – des deux porteurs de projet ont fait l'objet de nombreuses questions.

« La fusion entre Orano et XTC New Energy est-elle totale, ou bien uniquement sur ce projet ? » (lycée de l'Europe)

« Les différentes technologies développées par Orano sur les dernières décennies sont partagées par très peu d'entreprises et de pays dans le monde. Certaines d'entre elles sont critiques et procurent un avantage non négligeable à la France et à son industrie dans le domaine du nucléaire et en dehors. Alors que des puissances étrangères cherchent à acquérir ces compétences, quels sont les moyens mis en œuvre pour s'assurer que ce partenariat ne sera pas l'occasion à des acteurs étrangers d'accéder à des technologies confidentielles ? » (contribution n°22, site internet)

« L'arrivée d'une entreprise chinoise est-elle cohérente avec la recherche d'une souveraineté européenne en matière de recyclage des matériaux ? » (conférence-débat ULCO)

« Entre Orano et XTC New Energy, quelle entreprise possède les compétences de quelles étapes ? » (atelier de Bourbonnais)

Enfin, une contribution demande si le projet est un projet nucléaire, au regard du domaine d'activité d'Orano.

« Aussi, pourquoi Orano se positionne-t-il sur ce marché ? Y-a-t-il sur une des 3 usines, ou sur les 3, des matières traitées ou produites que l'on peut qualifier de nucléaire ? Si oui, lesquelles, pourquoi, quels impacts ? » (contribution n°5 sur le site internet)

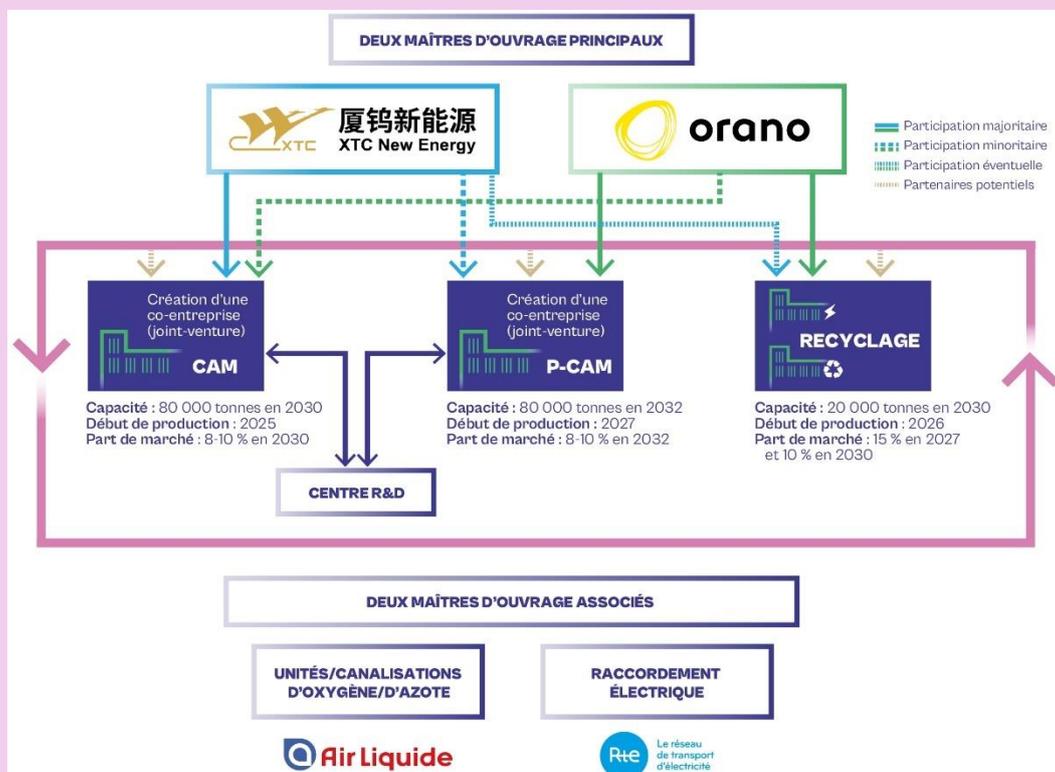
Réponses des maîtres d'ouvrage

Les accords entre Orano et XTC New Energy pour la création de ce site industriel sont mutuellement bénéfiques pour les deux entreprises. Pour Orano, il s'agit de bénéficier de la technologie, de l'expérience industrielle et de l'expertise de XTC New Energy en termes de CAM et, dans une moindre mesure, de P-CAM, pour l'implantation de ces usines dans un calendrier relativement serré. Pour sa première implantation industrielle en Europe, XTC New Energy a fait le choix de s'associer avec un partenaire européen, afin de bénéficier de l'expérience d'Orano en termes de relations publiques et de connaissance du contexte

français, en plus de la mise en commun de compétences techniques et des retours d'expérience entre les deux entreprises.

Orano et XTC New Energy s'associent dans le cadre de la création de deux co-entreprises (*joint-ventures*), qui prévoient l'implantation de deux usines de fabrication de P-CAM et de CAM, ainsi que d'un centre de R&D conjoint sur un site industriel à Dunkerque, dans les Hauts-de-France. Ces deux *joint-ventures* devraient se matérialiser par deux usines : une usine de P-CAM (Orano majoritaire à 51 %, XTC New Energy minoritaire 49 %) et une usine de CAM (XTC New Energy majoritaire 51 %, Orano minoritaire 49 %). La troisième usine, de recyclage, qu'Orano prévoit de déployer, ne fait pas partie de ces accords, même si Orano prévoit la possibilité d'une prise de participation par XTC New Energy dans cette activité.

Enfin, pour Orano, le projet s'inscrit dans le cadre de la diversification des activités, mettant à profit des expertises issus de son expérience dans le traitement de matières nucléaires pour d'autres applications. Il n'y aura donc pas de matières radioactives manipulées au sein de ces usines.



Pour les P-CAM, Orano tire profit de l'expérience de XTC New Energy en Chine, dans ses propres productions. Pour les CAM, la technologie est apportée par XTC New Energy, qui exploite d'ores et déjà plusieurs usines de fabrication de ces matériaux en Chine. Notons que la technologie de fabrication des CAM est très peu maîtrisée en Europe, alors qu'elle l'est en Chine, et qu'un projet incluant exclusivement des industriels français ou européens n'aurait pas pu développer cette activité dans les mêmes délais.

Le programme Batteries d'Orano est totalement décorrélé de ses activités et de ses savoir-faire dans le cycle du combustible nucléaire, Ce sont deux activités totalement distinctes, qui font et feront l'objet de dissociations de traitement (exemple : déploiement d'une sécurité industrielle, cybersécurité...).

Enfin, l'implantation d'usines sur le sol français, au plus près des *gigafactories*, permettra de réduire la dépendance des batteries françaises aux CAM et P-CAM, produits aujourd'hui majoritairement à l'étranger et notamment en Chine, et donc de renforcer la souveraineté industrielle européenne dans ce domaine.

2.3. DES INTERROGATIONS SUR LE CONTEXTE DU PROJET

2.3.1. La place du projet dans la chaîne de valeur et les éventuelles concurrences avec les autres projets en question

Les calendriers de la concertation Orano/XTC New Energy et de la concertation sur le projet Relieve, projet de recyclage de batteries porté par Eramet dans le Dunkerquois, se sont partiellement chevauchés. Avant celles-ci, les concertations des *gigafactories* Verkor puis ProLogium étaient encore bien présentes dans les esprits des participants. Ainsi, plusieurs questions ont porté sur la place du projet d'Orano et de XTC New Energy dans la chaîne de valeur de la batterie électrique dans les Hauts-de-France, la disponibilité du marché et les risques de concurrence entre les différents projets, ainsi que sur les accords entre les porteurs du présent projet et les *gigafactories* en construction ou en fonctionnement dans la région.

« Est-ce que des contrats ont déjà été établis avec les gigafactories ? Quelles sont leurs attentes ? » (atelier de Loon-Plage)

« À quoi correspond la capacité de l'usine de recyclage par rapport au marché français ? » (atelier de Loon-Plage)

« La concertation sur le projet Eramet/Suez commence. La technologie de recyclage d'Orano est-elle particulière par rapport à celle d'Eramet/Suez ? Une joint-venture Suez/Orano a-t-elle été envisagée ? » (atelier de Loon-Plage)

« XTC/Orano – Suez/Eramet : complémentaires, concurrents, innovateurs ou futurs rentiers ? » (contribution n°14 sur le site internet)

Réponses des maîtres d'ouvrage

L'implantation du projet s'inscrit dans une logique de proximité avec les *gigafactories* du dunkerquois et des Hauts-de-France, avec lesquelles Orano et XTC New Energy ont amorcé des contacts. Cependant, les clients potentiels des usines Orano / XTC New Energy ne se limitent pas aux *gigafactories* des Hauts-de-France, les usines se plaçant sur les marchés européens. De même, la production totale de CAM à terme ne suffirait pas à couvrir les besoins des quatre *gigafactories* annoncées dans les Hauts-de-France, qui devront diversifier leurs fournisseurs. La production de P-CAM et CAM prévue sur le site devrait couvrir 10 % du marché européen à horizon 2030.

Sur le recyclage, le projet est dimensionné pour couvrir également environ 10 % du marché européen nécessaire pour atteindre les taux de recyclage minimum exigés par le règlement européen sur les batteries. Il n'y a donc pas, du point de vue des maîtres

d'ouvrage, de risque de concurrence entre ce projet et celui porté par Eramet, les besoins du marché étant largement supérieurs aux capacités combinées des deux projets.

En octobre 2023, Orano et le constructeur automobile Stellantis ont annoncé la signature d'un protocole d'accord visant à créer une co-entreprise spécialisée dans le recyclage des batteries des véhicules électriques hors d'usage et des rebuts de production issus des gigafactories d'Europe élargie et d'Amérique du Nord. Des unités de pré-traitement (première étape du procédé de recyclage) seront ainsi créées sur d'autres sites que Dunkerque (préférentiellement à proximité des *gigafactories*). La production réutilisera les infrastructures et ressources existantes de Stellantis, et devrait démarrer en 2026. Le « *cathode mix* » issu de ce pré-traitement pourra être traité dans l'unité d'hydrométallurgie du présent projet.

2.3.2. Des points d'alerte quant à l'approvisionnement en matières premières

De nombreuses contributions ont porté sur la provenance des matières premières utilisées dans les usines de P-CAM et de CAM, principalement issues de l'activité minières. Plusieurs contributeurs ont aussi remarqué que l'exploitation minière comportait des enjeux environnementaux et sociétaux et ont demandé aux porteurs de projet d'apporter des garanties sur la prise en compte de ces enjeux dans l'approvisionnement en matériaux du site.

« Il faut prendre en compte la pollution liée aux mines. Il est problématique de polluer dans d'autres pays pour dépolluer / décarboner en France. »

(rencontre de proximité Bourbourg)

« Quel sera l'origine des minerais utilisés dans les usines ? Comment seront organisés les stocks et la logistique ? » (atelier de Loon-Plage)

« Quel est l'intérêt de recycler s'il reste nécessaire d'apporter des terres rares minières ? » (lycée Fernand Léger)

« Comment est garantie la viabilité économique du projet face à un marché très volatile sur le prix des métaux ? » (contribution n°7, site internet)

« Comment la norme IRMA sera-t-elle appliquée, en particulier par XTC New Energy, qui importera des matières premières ? » (conférence-débat ULCO)

« Faut-il s'inquiéter de la dépendance de XTC à Gem ? » (contribution n°3, site internet)

« Quand on voit ce qu'il se passe dans les mines de cobalt en Afrique, il faut arrêter l'exploitation minière » (rencontre de proximité Grande-Synthe)

« D'où proviendront les matières premières ? Dans quelles conditions seront-elles extraites ? Vérifions-nous que le droit du travail est respecté ? Je pense aux enfants. » (rencontre de proximité Bourbourg)

« Est-ce que le bilan écologique global des batteries est bon ? Entre les mines, les déchets etc., c'est sans doute bon pour la France mais si on abîme écologiquement d'autres pays (notamment miniers), ce n'est pas viable. » (rencontre de proximité à Gravelines)

Réponses des maîtres d'ouvrage

Des exigences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) s'appliquent aux industriels dans le choix des fournisseurs. Deux cas sont possibles pour l'approvisionnement : l'approvisionnement en direct par Orano et XTC New Energy, avec un choix libre des fournisseurs et une responsabilité dans la vérification des critères, ou bien la sélection des fournisseurs par les constructeurs automobiles, avec une responsabilité partagée entre les constructeurs automobiles et les fournisseurs de CAM / P-CAM. Enfin, rappelons que le recyclage devra également respecter des critères ESG dans son fonctionnement.

Au niveau des fournisseurs de matières premières pour les usines P-CAM et CAM, XTC New Energy possède déjà des fournisseurs dans le monde entier pour ses usines de CAM et de P-CAM. Orano et XTC New Energy ont commencé à étudier de nouveaux fournisseurs. Le projet sera alimenté par des fournisseurs actuels de XTC New Energy et d'autres fournisseurs, notamment européens

2.4. LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AU CŒUR DES DEBATS

2.4.1. La gestion du risque industriel autour du site : quelle prise en compte des effets cumulés

En raison de la proximité du projet avec de nombreux autres sites industriels, et particulièrement le Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines, la prise en compte du risque industriel et des effets cumulés avec les risques voisins a été l'objet de nombreuses remarques et questions au cours de la concertation.

L'arrivée d'un nouveau site classé Seveso seuil haut et Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) sur un port industriel contenant déjà de très nombreux sites soumis à ce type de classement a suscité des inquiétudes et des remarques sur la prise en compte du risque industriel, aussi bien au sein du site que cumulé avec les industriels voisins. Les notions « d'effets cumulés » et de « réaction en chaîne » à la suite d'un accident industriel ont été évoquées, et les participants ont demandé les dispositions prises par les maîtres d'ouvrage.

« Avec la présence à proximité immédiate d'Aluminium Dunkerque, de la centrale nucléaire de Gravelines et d'autres industries, comment est géré le risque d'explosion ? » (atelier de Loon-Plage)

« Les usines sont classées Seveso seuil haut, ce qui fait beaucoup d'usines soumises à ce classement dans le Dunkerquois » (lycée Fernand Léger)

« Je suis inquiet de la concentration des industries. Quand on voit l'incendie d'une usine de batteries dans l'Aveyron, on est inquiet de ce type d'accident et de réaction en chaîne. » (rencontre de proximité Bourbourg)

« On apprend dans la Voix du Nord un projet d'usine de production de chaux "qui sera érigé au port ouest, sur le site du QPO (quai à pondéreux ouest), entre Aluminium Dunkerque et la future usine d'Orano-XTC" sur une surface

de 13 hectares selon l'article. Est-ce compatible avec le projet soumis à concertation alors que l'on sait que des fours à chaux émettent beaucoup de poussières fines qui pourront venir s'infiltrer dans les 3 usines ? » (contribution 19, site internet)

La proximité immédiate du site avec le CNPE de Gravelines et les futurs EPR2 a également été soulevée à plusieurs reprises et de manière spécifique.

« Il y a la centrale nucléaire juste à côté : est-ce que c'est pris en compte en termes de sûreté ? » (samedi exposition au PLUS)

« Si l'ADELFA ne remet pas globalement en cause l'opportunité de ce projet qui s'inscrit dans l'électromobilité et la décarbonation de nos modes de transport, elle émet les plus vives réserves quant à la localisation de ce site - de ces 3 sites - classé SEVESO seuil haut en grande proximité des 6 réacteurs actuels de la centrale nucléaire de Gravelines et des 2 projets d'EPR2 programmés juste à côté sur l'ancien site des APF. » (contribution n°29, site internet)

Par ailleurs, la question du risque inondation et du risque de submersion marine, au regard de l'actualité⁴ a également été soulevée à plusieurs reprises. Les remarques concernaient aussi bien les mesures prises par le projet pour se prémunir de ces risques que les mesures prises par le territoire pour le prendre en compte.

« Notre région vient d'être inondée en décembre 2023 et janvier 2024. Quelle prévention est mise en place pour protéger le triangle Calais, St-Omer, Dunkerque des inondations récurrentes ? [...] L'aperçu du projet global au centre de la plaquette "concertation" ne montre pas de digue, côté mer. » (contribution n°17, site internet)

« Il y a de plus en plus d'inondations en ce moment. Est-ce bien raisonnable de prévoir un projet en zone inondable ? Qu'est-ce qui est prévu en cas d'inondation des usines ? » (rencontre de proximité Grande-Synthe)

« Le choix de la localisation de l'entreprise a-t-il pris en compte le risque inondation et le risque naturel ? » (atelier de Bourbourg)

Réponses des maîtres d'ouvrage

Le site d'implantation du projet est localisé au cœur d'un écosystème industriel important, comprenant de multiples usines classées ICPE et Seveso, ainsi qu'une des plus grandes centrales nucléaires d'Europe. Cette situation a évidemment été prise en compte dès le choix du site, au regard des enjeux qu'une telle implantation suppose en termes de sécurité industrielle.

Le classement Seveso seuil haut et l'inscription au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) comporte un certain nombre de contraintes de

⁴ La Région Hauts-de-France et en particulier le Dunkerquois et l'Audomarois ont été victimes de nombreux épisodes d'inondations liées aux fortes précipitations à l'hiver 2023-2024.

sécurité pour le porteur de projet. Notamment, le projet fera l'objet d'une étude de dangers, incluse au sein de la demande d'autorisation environnementale et qui sera examinée par les services de l'État. Cette étude de dangers prend en compte les effets cumulés avec les sites industriels voisins, y compris le CNPE de Gravelines actuel. Les porteurs de projet présenteront également un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) définissant les mesures de prévention des risques industriels au sein du site. Enfin, il est à noter que le classement Seveso du site est lié au stockage de matières corrosives, nocives en cas de dispersion dans le milieu naturel. Ces matières stratégiques seront confinées au sein des usines, à l'aide de diverses mesures pouvant inclure, par exemple, des bâtiments en surpression. Le site ne présente pas de risque explosion ni de risque incendie notable.

En ce qui concerne la proximité du site avec les installations nucléaires exploitées par EDF sur le site de Gravelines, Orano et XTC New Energy travaillent d'ores et déjà avec EDF pour préparer la coexistence des deux projets, et ces échanges bilatéraux continueront tout au long des deux projets parallèles. Enfin, précisons qu'un débat public sur le projet EPR 2 à Gravelines devrait s'ouvrir à l'automne 2024, où l'ensemble de ces sujets pourront à nouveau être évoqués. Des éléments complémentaires d'information sont apportés dans la réponse à la demande de précision n°1 des garants.

Enfin, le risque d'inondation est également pris en compte dans la conception du projet. Les maîtres d'ouvrage doivent définir quelles zones du site doivent faire l'objet de mesures de protections spécifiques contre les inondations, pour rester hors d'eau de façon permanente. Quoi qu'il en soit, le site ne sera pas entouré d'une digue et une partie de la parcelle demeurera inondable.

2.4.2. La gestion de l'eau : consommation, réutilisation et rejets

Les enjeux relatifs à la gestion de l'eau sont primordiaux sur le territoire. En témoignent les nombreuses interventions sur ce sujet, aussi bien lors des rencontres publiques que sur le site internet. La gestion de l'eau couvre plusieurs volets, tous relatifs aux enjeux environnementaux entourant le projet : la consommation d'eau et son origine, notamment au regard des autres projets en cours sur le territoire et avec une attention particulière au risque de concurrence entre les usages et de pénurie, ainsi que les rejets d'eau dans l'environnement naturel et les enjeux de traitement des eaux.

Le public a interrogé la consommation d'eau du projet et l'origine de l'eau consommée. L'optimisation de la consommation d'eau, par l'utilisation de processus de recyclage / réutilisation de l'eau ou de fonctionnement en circuit fermé, a été au cœur des demandes des participants. En effet, de nombreux projets consommateurs d'eau ont été annoncés sur le territoire, qui souffre de phénomènes de stress hydrique, et des participants s'inquiètent du cumul des projets et des risques de concurrence avec d'autres usages, dont l'eau potable. Enfin, au regard des consommations d'eau annoncées dans le projet, quelques propositions ont été formulées pour limiter encore la consommation d'eau, dont des tours aéroréfrigérantes pour le refroidissement.

< Pouvez-vous présenter un volet "impact eau" global reprenant les données de votre projet et des autres projets en cours ? > (contribution n°4 sur le site internet)

« Avez-vous envisagé d'utiliser des tours aéroréfrigérantes fermées pour limiter l'évaporation d'eau au maximum ? » (atelier de Bourbourg)

« Quel va être la consommation d'eau du projet ? Est-ce que cela aura un impact sur notre eau potable ? » (rencontre de proximité Grande-Synthe)

De plus, la question du traitement et des rejets a été évoquée. Le fonctionnement des unités de traitement, les substances présentes dans l'eau rejetée et leur impact sur le milieu naturel ont été questionnées.

« Il faudrait éviter de rejeter l'eau en mer [...] Il faut savoir dans le détail quelles substances sont susceptibles d'être rejetées en mer et en quelles quantités, pour se faire sa propre analyse. » (atelier de Loon-Plage)

« Pourriez-vous nous donner plus d'informations sur les process que vous utiliserez pour traiter ces eaux industrielles ? » (contribution n°8 sur le site internet)

Réponses des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage ont bien conscience de l'importance de la problématique de l'eau dans le Dunkerquois, confronté au cumul de projets industriels et à la concurrence entre les activités. Ainsi, le projet a cherché dès sa conception à optimiser les consommations d'eau, et le projet présenté en concertation comprenait déjà une part importante de recyclage de l'eau. La consommation d'eau du projet est partagée entre l'eau de procédés, utilisés dans les procédés de chimie liquide des usines P-CAM et Recyclage, et l'eau de refroidissement utilisé dans les processus thermiques des usines de P-CAM et de CAM. Le taux de recyclage de l'eau de procédé est estimé à plus de 80 %, les procédés fonctionnant en circuit fermé et nécessitant uniquement des appoints d'eau lors des vidanges. La consommation annuelle d'eau de procédé est estimée à 300 000 m³ par an. Pour l'eau de refroidissement, plusieurs procédés de récupération des eaux ont été envisagés, permettant de réduire la consommation d'eau à 1,1 million de m³ par an. Les maîtres d'ouvrage continuent d'explorer d'autres options pour optimiser encore la consommation d'eau.

Les eaux rejetées par les usines au milieu sont estimées à 300 000 m³ par an, essentiellement lors des vidanges des eaux de procédés. Ces eaux seront traitées directement au sein de stations d'épuration intégrées au site, afin de respecter l'ensemble des normes de rejet dans l'environnement. Le détail des matériaux traités dans ces stations d'épuration sera rendu public au sein de la demande d'autorisation environnementale soumise à enquête publique.

2.4.3. Gestion des déchets et des co-produits : quels exutoires ?

Au cours des rencontres de la concertation, et sur le site internet, plusieurs participants ont interrogé les porteurs de projet sur les mesures de traitement des co-produits et déchets des trois usines.

Le sulfate de sodium, principal co-produit du site, a été au cœur des échanges sur les déchets, avec une demande de définir un exutoire au sein d'une filière de valorisation plutôt que son rejet dans le milieu naturel. Le modèle économique de sa valorisation a également été questionné.

Les autres déchets issus du site ont également été, dans une moindre mesure, l'objet de questions et remarques concernant leur gestion, leurs filières de valorisation et d'élimination, et la gestion des flux.

- « Est-il possible de valoriser le sel de Na_2SO_4 avec un bilan économique favorable comparativement à la dispersion dans l'eau de mer dans un domaine où les marges peuvent être tendues ? » (contribution n°18, site internet)
- « Comment valoriser le sulfate de sodium ? Quel serait l'impact du rejet du sulfate de sodium sur la salinité de l'eau ? » (atelier de Bourbonnais)
- « J'ai lu qu'il était envisagé de rejeter le sulfate de sodium en mer. Par pitié, trouvez une voie de valorisation (papier ou autre) ou passez par une station d'épuration avant de rejeter en mer ! » (contribution n°1, site internet)
- « Outre les déchets solides chimiques déjà listés, prévoyez-vous d'autres flux importants de déchets pour des outillages et des consommables ? Si oui, dans quelles quantités et les filières de traitement sont-elles identifiées ? » (contribution n°15, site internet)

Réponses des maîtres d'ouvrage

Les usines de CAM, P-CAM et de Recyclage produisent un certain nombre de co-produits et de déchets qui sont détaillés dans le tableau ci-dessous, extrait du dossier de concertation.

FIGURE 16. **SYNTHÈSE DES SOUS-PRODUITS VALORISABLES ET DES DÉCHETS ET LEURS EXUTOIRES** (Orano / XTC New Energy, 2023)

	Type	Quantités	Exutoires identifiés
P-CAM	Sulfate de sodium	165 000 tonnes/an	Valorisation dans l'industrie et/ou rejet dans l'environnement limités selon autorisations
CAM	Cendres, particules de nickel, cobalt, manganèse et ses composés	À déterminer (voir §3.4.1.)	Stockage en ISDD - Déchets ultimes*
	Résidus du traitement des eaux : boues et très faibles quantités de nickel, cobalt, manganèse et ses composés	40 kg/an	Rejet à l'atmosphère limité selon autorisations Stockage en ISDD - Déchets ultimes*
RECYCLAGE	Sulfate de sodium	50 000 tonnes/an	Valorisation dans l'industrie et/ou rejet dans l'environnement limités selon autorisations
	Graphite	3 000 tonnes/an	Valorisation dans l'industrie
	Autres métaux (cuivre, zinc, fer, aluminium)	1 500 tonnes/an	Valorisation dans l'industrie et/ou élimination
	Impuretés dont plastiques	1 200 tonnes/an	Élimination par des installations de traitement des déchets adaptées
	Électrolyte	1 000 tonnes/an	Élimination par des installations de traitement des déchets adaptées

Le principal co-produit des usines de P-CAM et de Recyclage est le sulfate de sodium (Na_2SO_4), à raison de 215 000 tonnes par an. Il s'agit d'un produit inerte, qui peut être rejeté en mer dans certaines conditions, mais qui peut également être valorisé dans différentes industries : détergents pour lessives, fertilisants agricoles, industrie du papier etc. Les maîtres d'ouvrage étudient les différentes filières de valorisation du sulfate de sodium afin de trouver la meilleure solution pour sa réutilisation. Le rejet en mer est désormais écarté.

Les autres déchets et co-produits du site sont de différents types : certains déchets ultimes, notamment les cendres et les particules métalliques issus de l'usine de CAM ainsi que les résidus de traitement des eaux, devront être stockés en Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD), en s'appuyant sur les filières d'élimination déjà existantes sur le territoire. À l'inverse, d'autres produits sortants des usines, comme l'aluminium, de graphite ou d'autres métaux, peuvent être valorisés dans l'industrie. Notons que le procédé de recyclage exploité par Orano permet de séparer les composants de la batterie de manière mécanique au stade du pré-traitement. Ainsi, les métaux tels que l'aluminium de l'enveloppe, le cuivre de la connectique ou encore le graphite de l'anode sont récupérés avec un niveau de pureté important et sont donc valorisables. Les exutoires de ces déchets et co-produits ne sont pas connus à ce jour.

2.4.4. Les autres effets environnementaux (fumées, compensation)

Au-delà des enjeux environnementaux très spécifiques liés au territoire (risque industriel, gestion de l'eau) ou aux caractéristiques du projet (gestion des déchets), certaines contributions ont également interrogé les autres effets environnementaux du projet.

Les effluents atmosphériques, principalement les fumées issues des fours de frittage de l'usine CAM, et les mesures mises en place pour leur traitement ont donné lieu à des demandes de précisions.

L'éclairage du site et son impact sur la biodiversité a également été cité. Des mesures de compensation de l'impact sur la biodiversité locale ont été suggérées par quelques participants, notamment la mise en place de nichoirs pour les oiseaux.

Enfin, la compensation environnementale liée à l'artificialisation des sols du site a été relevée. Certains participants ont exprimé leurs craintes que cela préempte de nouvelles terres agricoles, alors même que les agriculteurs du territoire voient déjà les surfaces de terres cultivables se réduire avec l'arrivée des projets industriels. Plusieurs participants ont également demandé comment étaient définies les mesures de compensation.

« De même pour l'évaporation des fours d'électrolyse. Seront-ils capotés, les émanations captées et traitées ? » (contribution n°10 sur le site internet)

« Faites un maximum de mesures de compensation, des nichoirs etc. Il faut vraiment renforcer la biodiversité. » (rencontre de proximité Saint-Omer)

« Y aura-t-il de la compensation écologique sur les terres agricoles ? Par ici, on parle de 3 ha de terres agricoles pour compenser 1 ha de zone industrielle, c'est beaucoup. [...] Dans les discours sur la compensation, on a l'impression que les terres agricoles sont un poison alors que nos cultures participent elles aussi à la préservation de l'environnement » (rencontre de proximité Bourbourg)

« Il faudra limiter l'éclairage la nuit pour ne pas trop perturber le milieu naturel » (rencontre de proximité Bourbourg)

« On est toujours dans l'attente [...] des décisions d'aménagement du GPMD, suite aux arrêtés de l'Autorité environnementale - d'une réflexion globale sur les prélèvements d'Eau dans le Dunkerquois - d'une réflexion globale sur le rejet des eaux industrielles dans les wateringues - de savoir où seront les 1000

Réponses des maîtres d'ouvrage

Les mesures spécifiques pour limiter l'impact environnemental du projet ne sont pas encore pleinement définies à ce stade. Cependant, les maîtres d'ouvrage ont bien conscience de ces enjeux et sont tenus de définir ces mesures dans le cadre du dépôt des demandes d'autorisation environnementale auprès des services de l'État. Ces demandes d'autorisation comprennent notamment une étude d'impact globale, identifiant l'ensemble des impacts potentiels du projet sur l'environnement et les mesures pour les Éviter, le cas échéant pour les Réduire, et en dernier recours pour les Compenser, dans le cadre de la démarche dite « ERC ».

Les dispositifs de filtrage au niveau des cheminées permettront d'éviter l'émission d'effluents atmosphériques nocifs pour l'environnement. Les normes définissant des seuils d'émissions sont fixées par la réglementation.

L'étude faune / flore, étudiant l'impact sur la biodiversité, est en cours. À ce jour, une espèce remarquable, protégée sur le territoire, a été identifiée sur le site : il s'agit de la Gnaphale jaunâtre, une espèce de fleur. Des mesures spécifiques seront mises en place pour cette espèce. Le reste de l'étude faune-flore devrait permettre d'identifier les espèces présentes sur le terrain à aménager et de définir les mesures d'évitement, de réduction et de compensation adéquates.

Notons également que le projet s'implante sur un ancien site industriel. Ainsi, il ne provoque pas d'artificialisation des sols et n'est pas soumis à la compensation écologique à ce titre. Il peut cependant être soumis à d'autres régimes de compensation, notamment vis-à-vis de la biodiversité comme évoqué précédemment.

2.5. LES EFFETS SOCIO-ECONOMIQUES ET SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : UN SUJET COMPLEXE MAINTES FOIS ABORDE

2.5.1. La mobilité et le logement : quelle coordination entre les porteurs de projet et les acteurs locaux ?

La mobilité et le logement sur le territoire, souvent intrinsèquement liés, ont été des sujets clés de la concertation. Ces sujets d'aménagement du territoire, dépassant souvent le projet lui-même pour interroger les outils du territoire pour répondre à l'augmentation importante des besoins en logement et en mobilité des habitants actuels et futurs du dunkerquois, ont été relevés tout au long de la concertation aussi bien aux porteurs de projet qu'aux acteurs locaux, en particulier la Communauté urbaine de Dunkerque et le Grand port maritime de Dunkerque.

Les enjeux de mobilité liés au projet couvrent deux volets : la mobilité des salariés se rendant sur le site, et la mobilité liée à l'approvisionnement et à l'expédition des produits du site. Concernant la mobilité des salariés, les participants ont essentiellement demandé

comment ce sujet était pris en compte par les maîtres d'ouvrage, et ont interpellé la collectivité à l'occasion des rencontres publiques pour questionner l'organisation territoriale de la mobilité au regard des projets annoncés.

Sur la mobilité des biens, plusieurs participants ont demandé aux maîtres d'ouvrage de favoriser le transport maritime, pour limiter les flux de camions sur les routes à proximité du port, qui sont déjà saturés. La question de la mobilité a aussi été associée à celle des clients et fournisseurs du projet, précédemment évoquée.

Enfin, la question du logement a également été posée sous deux angles : les solutions envisagées par les maîtres d'ouvrage dans le cadre du projet, d'une part, et la réponse globale de la collectivité, d'autre part.

« Les usines sans parking, pourquoi pas, mais comment on fera pour y travailler en venant de Calais ? » (rencontre à Calais)

« Je suis inquiète de l'impact sur la circulation routière qui est déjà saturée » ;

« Qu'est-il prévu en termes de logement pour accueillir tous ces nouveaux travailleurs ? » (rencontre à Grande-Synthe)

« Il y a beaucoup d'opportunités d'emplois dans le Dunkerquois et le Calais, mais le problème est le transport depuis Saint-Omer. Il n'y a qu'une seule route, qui est déjà saturée. » (rencontre à Saint-Omer)

« Comment Orano traite-t-elle la question du logement ? Car le Dunkerquois manque de logement pour accueillir l'ensemble des emplois prévus » (lycée Fernand Léger)

« Comment se fera l'accompagnement des salariés en termes de logement ? Orano va-t-elle se rapprocher du modèle d'EDF, c'est-à-dire d'accueillir et proposer directement des logements ? » (forum de lancement de Gravelines)

« J'espère que les travailleurs habiteront par ici, pour redynamiser économiquement les villages qui sont en difficulté. » (rencontre de proximité Bourbourg)

Réponses des maîtres d'ouvrage

Les effets socio-économiques et sur l'aménagement du territoire sont des sujets complexes : en effet, ils ne dépendent pas directement du projet, mais doivent s'inscrire dans une dynamique de développement territorial conduit par les collectivités territoriales et les services de l'État. En tant que maîtres d'ouvrage, Orano et XTC New Energy participent à des groupes de travail conduits par la CUD sur les enjeux de logement et de mobilité et s'inscrivent dans les orientations programmatiques de la CUD.

Pour la mobilité des employés desservant le site, Orano et XTC New Energy sont disposés, en alignement avec les attentes de la CUD, à réduire les espaces de parkings et à participer à l'établissement d'un plan de mobilité permettant aux salariés de rejoindre le site par d'autres moyens que la voiture individuelle. Notons qu'Orano est engagé au niveau du groupe en faveur de la mobilité durable, avec plusieurs dispositifs internes pour encourager les employés à privilégier les transports en commun, les mobilités douces ou les moyens de transports décarbonés.

Pour le transport des biens, l'implantation du projet sur le Grand port maritime de Dunkerque (GPMD) correspond, entre autres, à une double logique de réduction des flux :

un positionnement sur un port industriel, pour favoriser le transport des matériaux entrants par voie maritime, et un positionnement au cœur de la « Vallée de la Batterie », au plus près des clients potentiels que sont les *gigafactories* du Dunkerquois et plus globalement des Hauts-de-France. Cependant, l'essentiel des matériaux entrants seront transportés en containers, nécessitant d'utiliser un autre terminal que le Quai à Pondéreux Ouest, par exemple le terminal des Flandres. Ainsi, le dernier kilomètre se ferait nécessairement en camion.

Enfin, sur le logement, Orano et XTC New Energy travaillent également sur les données d'entrée vis-à-vis des acteurs locaux (Communauté urbaine de Dunkerque...). Sans se porter eux-mêmes constructeurs de logements pour leurs employés, les co-entreprises exploitant les usines mettront en place des mesures d'accompagnement de leurs employés dans la recherche de logements.

2.5.2. L'emploi et la formation : de fortes attentes du territoire, et des synergies à explorer

Autre effet socio-économique du projet, les emplois créés par le projet et les formations associées ont été plutôt fortement abordés au cours des rencontres de la concertation, tout particulièrement à l'occasion des rencontres dans les lycées et à l'université.

Les questions posées aux maîtres d'ouvrage ont concerné aussi bien les types et le nombre d'emplois concernés par le projet, l'organisation fonctionnelle des usines, l'accessibilité des emplois pour des jeunes en alternance ou en stage, pour des personnes en situation de handicap, pour des travailleurs en reconversion, ainsi que les formations attendues et la coordination avec les acteurs de la formation professionnelle et universitaire pour pourvoir ces emplois.

*« Êtes-vous sur la convention collective de la chimie ou de la métallurgie ? »
(forum de lancement de Gravelines)*

« Avez-vous déjà identifié vos besoins en sous-traitance sur le territoire, les acteurs concernés, etc. ? » (atelier de Loon-Plage)

« Au début du projet, est-ce prévu qu'il y ait l'arrivée de cadres d'encadrement chinois dans l'installation, avec un pourcentage projeté de leur participation ? » (conférence-débat à l'ULCO)

« Est-ce qu'il y aura des opportunités en alternance ? » (samedi exposition à l'ULCO)

« Le nombre d'emplois prévus dans le projet est-il susceptible d'évoluer à la hausse plus tard dans le projet ? » (lycée de l'Europe)

« Y'aura-t-il des emplois accessibles pour les personnes handicapées ? C'est très dur aujourd'hui d'en trouver dans le Dunkerquois. » (rencontre de proximité à Gravelines)

Réponses des maîtres d'ouvrage

Le projet d'Orano et de XTC New Energy prévoit la création de 1 300 emplois directs à horizon 2030, à pleine capacité du projet. Les profils requis sont variés et nécessitent des niveaux de compétences différenciés. Il est notamment prévu une large proportion des

métiers d'opérateurs, de maintenance et de techniciens, représentant environ 80 à 85 % des effectifs, les cadres représentant les 15 à 20 % restants.

Les recrutements seraient répartis comme suit :

- près de 800 pour l'usine de CAM ;
- près de 400 pour l'usine de P-CAM ;
- environ 100 pour l'usine de recyclage.

Les postes concerneront différents domaines :

- des fonctions d'opérateurs techniques liées à l'exploitation de l'usine, à la production, à la maintenance et à la logistique ;
- des fonctions support liées aux ressources humaines, aux fonctions administratives, aux fonctions financières, commerciales et juridiques ;
- des fonctions d'ingénierie liées à la maîtrise des procédés, à la démarche qualité ou au développement.

Les trois sociétés, indépendantes l'une de l'autre, s'attacheront toutefois à s'accorder sur certains principes afin d'éviter de trop grandes disparités entre les postes de chacune des usines. Toutes les usines seront affiliées à la convention collective nationale de la branche métallurgie.

En ce qui concerne les enjeux de formation, Orano et XTC New Energy ont d'ores et déjà commencé à échanger avec les acteurs de la formation universitaire et professionnelle du territoire pour identifier l'offre de formation disponible sur le territoire et son adéquation aux besoins. Ces échanges sont amenés à s'intensifier ces prochains mois et années, jusqu'à la mise en service des usines. Les porteurs de projet sont par ailleurs membres du programme Electro'mob, mis en place par la région des Hauts-de-France consistant à faire le lien entre les besoins de postes définis par les industriels et l'assistance au recrutement, et à la formation des personnes pour assurer ces fonctions. Cette mobilisation vise à répondre à ce grand défi à travers un même objectif : dispenser plus de 11 000 modules de formation aux nouvelles compétences de l'industrie automobile et former plus de 8 000 personnes à l'horizon 2030. Les mêmes porteurs de projet sont également partenaires des événements majeurs liés à l'emploi et à la formation sur le territoire (Tour For Skills, Fabuleuse Factory, DK Job, etc.).

Enfin, des ingénieurs et des techniciens seront amenés à se rendre en Chine pour de la formation orientée sur les procédés, particulièrement de CAM. Ces équipes pourront ensuite diffuser leurs savoirs et savoir-faire auprès des équipes opérationnelles des usines. De même, pour la phase d'installation parallèlement à la construction sur site et le démarrage des installations, des équipes XTC New Energy venant de Chine seront progressivement mobilisées, atteignant moins d'une cinquantaine de personnes à horizon 2026. Ces personnes n'ont pas toutes vocation à rester à moyen terme en France. Pour la gestion du site, l'encadrement chinois au total ne représentera que 20 % des effectifs au démarrage de la production et moins de 10 % pour la gestion à long terme. Par ailleurs, XTC New Energy prévoit la présence de techniciens d'entreprises extérieures sur place, qui ont l'expérience en ingénierie, mais cela entrera dans le cadre de missions ponctuelles et de séjours temporaires.

2.6. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET : DES ELEMENTS A PRECISER DANS LES PROCHAINES ETUDES

2.6.1. Le calendrier du projet : autorisation, travaux, mise en œuvre

Le calendrier et la mise en service progressive des usines, ainsi que les procédures administratives associées, ont fait l'objet de questions et des remarques. Au cœur de ces interrogations, le fonctionnement des procédures d'autorisation des usines et leur articulation, et le calendrier du projet, souvent abordés sous l'angle du calendrier de recrutement. L'organisation des travaux n'a fait l'objet que de quelques rares questions, toutes appuyant l'importance de faire bénéficier les entreprises de travaux locales de ce chantier.

<< Est-ce qu'il y aura 3 ICPE différentes et trois enquêtes publiques distinctes pour le projet ? >> (forum de lancement de Gravelines)

<< Est-ce que la situation du projet dans une zone industrialo-portuaire simplifie les procédures d'autorisations ? >> (atelier de Loon-Plage)

<< Est-ce qu'il y aura trois entités juridiques différentes pour les trois activités du site ? >> (atelier de Bourbourg)

<< Il faudrait prioriser les entreprises locales pour les travaux et la sous-traitance. >> (rencontre de Saint-Omer)

Réponses des maîtres d'ouvrage

Le projet de trois usines de fabrication de matériaux et de recyclage de batteries électriques dans le Dunkerquois est soumis au régime des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et fait donc l'objet d'une procédure d'autorisation environnementale en plus d'une demande de permis de construire. Les trois usines ayant des caractéristiques différentes, des calendriers distincts et des entités juridiques séparées, chacune d'elles sera soumise à une autorisation ICPE spécifique, portant le total d'autorisations environnementales à trois. Ces trois autorisations feront l'objet d'une étude d'impact globale, prenant en compte les trois usines, qui sera actualisée pour chacune des demandes d'autorisation selon l'avancement des études de conception.

Le calendrier de construction des trois usines est légèrement décalé : les usines de CAM et de recyclage s'appuient sur des technologies éprouvées et ayant déjà des applications industrielles (CAM) ou un pilote industriel (Recyclage) fonctionnel. En raison de la forte demande du marché, la première tranche de ces usines sera construite dans un premier temps, avec un dépôt des demandes d'autorisation avant l'été 2024, une enquête publique à l'hiver 2024-2025, un début des travaux début 2025 et une mise en service dès 2026.

L'usine de P-CAM sera décalée d'un an par rapport aux deux précédentes : en effet, le procédé industriel est encore en cours de précision en vue de son industrialisation, avec la mise en service récente du pilote industriel de P-CAM d'Orano. L'usine de P-CAM fera donc l'objet de procédures d'autorisation, dont l'enquête publique en 2025, d'un début des travaux en 2026 pour une mise en service courant 2027. L'ensemble du calendrier prévisionnel est présenté dans la partie 4 du présent document.

Enfin, l'organisation des travaux des usines n'est pas encore spécifiquement définie à ce jour. Certains travaux pourront être confiés à des entreprises locales, notamment ceux de terrassement, de gros œuvre d'autres travaux généralistes. Certains travaux spécifiques à la construction des procédés seront réalisés par des entreprises spécialisées.

2.6.2. Le financement du projet : coût du projet, répartition des investissements et opportunités de subventions

Le financement du projet a été évoqué par plusieurs contributions. Au-delà du coût du projet et de la répartition des coûts dans le projet et entre les partenaires, la question principale abordée a concerné les subventions publiques : le projet en bénéficie-t-il, le projet en est-il dépendant ?

« Comment l'actionnaire public va-t-il financer cela dans le cadre budgétaire que l'on connaît ? » (contribution n°27, site internet)

« Quel est le niveau d'aide publique de l'État ou de la Région sur l'investissement annoncé de 1,5 milliard d'euros. » (atelier de Loon-Plage)

Réponses des maîtres d'ouvrage

Le projet représente un investissement prévisionnel global de 1,5 milliard d'euros hors taxes (aux conditions économiques de 2023). Il est à noter que l'investissement global sera étalé dans le temps avec la montée en charge progressive des usines de P-CAM et CAM, qui interviendra sur plusieurs années (2024-2030).

Le financement du projet mobiliserait diverses sources dont la proportion n'est pas encore évaluée : des capitaux propres, des prêts d'actionnaires, des financements bancaires et des cofinancements publics (voir pages 59 et 60 du dossier de concertation).

Le projet est susceptible de bénéficier de subventions publiques. Le projet pourrait notamment bénéficier du C3IV (Crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte), votée fin 2023 dans le cadre du nouveau budget de l'État, pouvant aller jusqu'à 20 à 25 % des capitaux matériels engagés, selon les territoires. Les maîtres d'ouvrage ont soumis un dossier conforme au régime européen. Ainsi, à ce jour, il n'est pas possible de répondre plus précisément sur le niveau d'aide publique dont le projet pourrait bénéficier.

3 .

Le regard des maîtres d'ouvrage sur la concertation préalable

3.1. UN PROJET GLOBALEMENT JUGE OPPORTUN

Pour les maîtres d'ouvrage, la concertation a permis de faire connaître le projet et d'en expliquer les tenants et aboutissants. Une grande curiosité des participants pour la compréhension générale du projet, de ses procédés et de ses impacts est à noter. Cela s'est traduit par un grand nombre de questions, et relativement peu d'avis sur le projet.

Ces avis n'ont globalement pas remis en cause l'opportunité du projet au cours de la concertation. Au contraire, plusieurs participants, acteurs du territoire et grand public, se sont prononcés en faveur du projet, pour diverses raisons dont la complémentarité avec les projets locaux et la dimension vertueuse du recyclage.

Autour de cette importance du recyclage, la question de l'approvisionnement en matières premières est ressortie comme essentielle au cœur des débats. Malgré les apports du recyclage, le projet nécessitera beaucoup de matières premières minières, au moins au début de son activité, et une attention particulière devra être accordée aux enjeux écologiques, sociaux et sociétaux liés à la provenance de ces matières premières.

3.2. UN EXERCICE DE CONCERTATION PERMETTANT DE RENFORCER L'IMPLANTATION TERRITORIALE DU PROJET

Pour cette concertation, et au regard des retours d'expérience de concertations précédentes dans le Dunkerquois, les maîtres d'ouvrage avaient choisi, en accord avec les garants, de privilégier la présence dans des lieux de vie du territoire et dans les événements publics, plutôt que de multiplier les réunions publiques. De plus, le périmètre d'organisation de ces rencontres, avec une rencontre dans le Calaisis et une rencontre dans l'Audomarois, a permis de toucher un territoire plus large que le Dunkerquois seul et de recevoir des contributions diversifiées. Finalement, les maîtres d'ouvrage considèrent que ces choix dans les modalités de la concertation étaient pertinents et enrichissants, au regard de la participation constatée et des contributions reçues.

La concertation a également été une occasion pour les deux entreprises porteuses du projet de s'impliquer dans le territoire, d'en rencontrer les habitants et les parties prenantes. La forte mobilisation des équipes d'Orano et de XTC New Energy, ainsi que des co-maîtres d'ouvrage RTE et Air Liquide France Industrie, a permis de faire connaître le projet et ses équipes sur le territoire.

Pour XTC New Energy, la concertation publique en France a été un exercice nouveau et peu évident au vu de la barrière de la langue. Les équipes de XTC New Energy ont néanmoins été systématiquement présentes lors des ateliers et réunions publiques. Le groupe se réjouit de l'organisation de cette concertation qui a permis de faire connaître son activité et d'approfondir sa connaissance du territoire.

3.3. UNE PARTICIPATION REDUITE MAIS RICHE, AYANT PERMIS D'EXPOSER TOUS LES ENJEUX DU PROJET

La participation à la concertation a été relativement réduite. Cependant, les maîtres d'ouvrage constatent que les échanges ont été riches et utiles au projet.

Les réunions publiques et ateliers ont avant tout mobilisé les parties prenantes du territoire, qui s'impliquent de façon générale activement dans toutes les procédures locales de participation du public. Les maîtres d'ouvrage tiennent à remercier ces parties prenantes pour leur participation active, de laquelle ont résulté des échanges approfondis. Cela a aussi permis aux parties prenantes d'apporter des informations sur les enjeux « transverses » qui concernent le projet mais aussi l'ensemble du territoire, par exemple les enjeux de mobilité, de logement, de formation et plus généralement d'aménagement du territoire.

Le grand public a quant à lui principalement été présent lors des rencontres de proximité. Les contributions ont alors davantage porté sur le contexte du projet (développement de l'électromobilité) et de l'approvisionnement en matières premières.

De façon générale, la concertation préalable a aussi fait ressortir des demandes de précision sur plusieurs sujets, tels que l'approvisionnement en matières premières, les effets environnementaux du projet et les principes de mise en œuvre du projet. Si des premières réponses ont pu être données lors des rencontres et lors de la réunion de partage des contributions, des éléments complémentaires seront à fournir dans le cadre de la concertation continue.

4.

Les prochaines étapes

4.1. RAPPEL DU CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

La mise en service prévisionnelle des usines est prévue en décalé :

- les usines de CAM et de recyclage, sur lesquelles les technologies sont pleinement matures, et le marché fortement demandeur, seront mises en service dès que possible, d'ici 2027 ;
- l'usine de P-CAM sera mise en service dans un second temps, compte-tenu des d'études complémentaires requises en lien avec l'optimisation de la technologie.

Toutes les usines seront réalisées en plusieurs tranches avec une montée en charge progressive. Le fonctionnement du site global à pleine capacité est attendu pour 2030. À cette date, l'objectif est de couvrir environ 10 % des besoins du marché européen pour chacune des trois activités.

4.2. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

La préparation du projet d'Orano et de XTC New Energy va se poursuivre dans les prochains mois avec les étapes suivantes.

Dans le courant de l'été 2024, les dossiers administratifs (demandes d'autorisations environnementales et permis de construire) des usines de CAM et de recyclage vont être déposés auprès des services de l'État. L'obtention des autorisations est attendue fin 2024 / début 2025.

En parallèle, les études vont se poursuivre sur l'usine de P-CAM, afin de finaliser la mise au point des procédés. Les dossiers administratifs (autorisation environnementale et permis de construire) devraient être déposés d'ici la fin de l'année 2024. L'étude d'impact environnemental globale du projet, dont la première version figurera dans les dossiers administratifs des usines de CAM et de recyclage, sera alors actualisée.

Sur le plan organisationnel, les trois sociétés de projet (une par usine) devraient être prochainement constituées.

5 .

Réponses aux demandes de précisions et recommandations des garants

5.1. SUITES A DONNER A DES INTERROGATIONS N'AYANT PAS TROUVE REPONSE SUFFISANTE

1. Préciser la façon dont les risques liés à la proximité de la centrale nucléaire et des futurs EPR2 seront traités au fur et à mesure de l'avancement et de la finalisation des études de dangers

Les demandes d'autorisations relatives aux usines d'Orano et de XTC New Energy seront déposées à l'été 2024 pour les usines de CAM et de recyclage, tandis que les demandes d'autorisations relatives à l'usine P-CAM interviendront un an plus tard en 2025. Les dossiers de demandes d'autorisations intégreront une étude de dangers qui précisera la nature et les niveaux d'interaction entre les usines et les installations/équipements voisins existants, dont le Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines.

Concernant les dossiers de demandes d'autorisations pour le projet EPR2 de Gravelines, ils devraient être déposés par EDF selon son calendrier. Les études de sûreté incluses dans ces dossiers devront préciser les interactions entre le projet EPR2 et les installations/équipements voisins existants, dont les usines d'Orano et de XTC New Energy. Enfin, les usines d'Orano et de XTC New Energy étant classées Seveso, l'étude de dangers devra être actualisée tous les cinq ans, selon la réglementation actuelle. Par conséquent, les interactions potentielles entre le projet EPR2 de Gravelines et les usines seront intégrées lors de la première actualisation qui interviendra à l'horizon 2030 (soit près de cinq ans après la mise en service des usines). Les interactions seront donc prises en compte dans le projet bien avant que les réacteurs EPR2 ne soient achevés à l'horizon 2038-2039 d'après le calendrier prévisionnel d'EDF.

Les maîtres d'ouvrage du projet et EDF ont initié un programme de travail pour partager les informations disponibles et coordonner leurs actions.

2. Préciser les exutoires finaux de certains déchets ultimes

Dans un premier temps, XTC New Energy et Orano ont identifié différentes installations susceptibles d'accueillir leurs déchets ultimes et répondant à leurs critères d'acceptation. Selon les caractéristiques de ces déchets, ils seront évacués :

- Soit dans des Installations de Stockage de Déchets non dangereux (ISDnd),
- Soit dans des installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDd).
- Soit dans des installations de Stockage de Déchets Inertes.

Les exutoires identifiés seront mentionnés dans chacune des demandes d'autorisation déposées pour les différentes usines.

Dans un second temps, XTC et Orano s'attacheront à réduire leurs volumes de déchets et à rechercher des solutions de valorisation : réemploi, valorisation matière ou énergétique.

3. Préciser les garanties apportées par la norme IRMA en termes de responsabilité sociale et environnementale, notamment en ce qui concerne le financement des contrôles

Les normes ESG (ICMM, IRMA, IRM, etc.) pour les activités d'exploitation minière visent à promouvoir des pratiques écologiquement et socialement responsables dans le secteur minier. Toutes ces normes imposent des exigences dans différents domaines et son équivalentes. Voici par exemple quelques-unes des garanties et exigence de la norme IRMA :

1. **Respect des lois** : La norme exige que les entreprises minières respectent les lois et réglementations en vigueur.
2. **Engagement communautaire et des parties prenantes** : Elle encourage la participation des communautés locales et des parties prenantes dans le processus décisionnel.
3. **Devoir de diligence en matière de droits humains** : La norme exige que les entreprises évaluent et atténuent les risques liés aux droits humains dans leurs opérations.
4. **Transparence des recettes et des paiements** : Elle demande aux entreprises de divulguer leurs paiements aux gouvernements et leurs revenus issus de l'exploitation minière.
5. **Remise en état des sols** : La norme encourage la réhabilitation des sites miniers après leur exploitation.

En somme, la Norme IRMA vise à promouvoir une exploitation minière plus responsable, en prenant en compte les aspects sociaux, environnementaux et économiques.

Le standard IRMA, comme d'autres standards répandus dans le secteur miniers, pourrait être exigé par certains des clients d'XTC New Energy – Orano notamment les constructeurs automobiles.

4. Préciser le rôle de chaque acteur de la chaîne de valeur des batteries, dans l'approvisionnement en métaux

Le projet d'Orano et de XTC New Energy – et particulièrement les usines de P-CAM et de CAM – s'inscrit dans une chaîne de valeur dont les premiers maillons sont l'approvisionnement des matières premières (lithium, nickel, manganèse, cobalt).

Deux cas de figure peuvent se présenter (l'un n'excluant pas l'autre).

Dans le premier cas, les producteurs de P-CAM et de CAM peuvent contractualiser directement avec les fournisseurs de matières premières. Le cas échéant, les producteurs achètent les matières premières qu'ils traitent. Ils seront en outre amenés à sélectionner des fournisseurs selon les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) tel que demandé contractuellement par les acteurs de l'aval de la chaîne de valeur (par exemple, les *gigafactories* ou les constructeurs automobiles).

Dans le second cas, les producteurs de P-CAM et de CAM se voient confier par les acteurs de l'aval de la chaîne de valeur (*gigafactories* et constructeurs automobiles) le traitement des matières premières achetées directement par des acteurs auprès des fournisseurs de matières premières. Le cas échéant, les producteurs de P-CAM et de CAM n'ont pas à acheter la matière première.

5. Préciser le montage administratif, capitalistique et financier de ce projet

Chacune des trois usines sera exploitée par une société de projet. L'actionnariat de ces sociétés de projet ne sera pas le même. Ces sociétés de projet seront créées en juin 2024. Leur actionnariat sera présenté dans le cadre de la concertation continue. Bien qu'il y ait une société de projet par usine, et donc trois exploitants différents, une harmonisation des conditions de travail sera recherchée

En matière de compétences, le projet peut ainsi être résumé :

- XTC New Energy apporte sa maîtrise des procédés de production des CAM, et Orano aide à l'implantation de ces procédés dans l'écosystème réglementaire européen ;
- Orano apporte sa maîtrise des procédés de recyclage des métaux ;
- les deux sociétés travaillent ensemble à la conception des procédés de production des P-CAM, associant des savoir-faire complémentaires dans la métallurgie et dans l'hydrométallurgie.

Les accords des deux sociétés établissent précisément les partages de compétences et les responsabilités. Quoiqu'il en soit, il faut rappeler que l'association de XTC New Energy constitue une formidable opportunité pour faire venir en France les savoir-faire d'un spécialiste reconnu des matériaux de batteries.

Enfin, le projet devrait bénéficier de subventions - françaises et/ou européennes, dont des crédits d'impôts, soumises à des obligations de mise en œuvre du projet industriel.

En conclusion, Orano et XTC New Energy prennent acte de ces questionnements du public et repris par les garants de la concertation préalable. La concertation continue sera l'occasion de revenir sur ces différents points, sur lesquels des informations plus précises devraient pouvoir être apportées, notamment une fois que les sociétés de projet auront été constituées.

5.2. RECOMMANDATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION DU PUBLIC ET A LA GOUVERNANCE DU PROJET

1. Organisation d'une réunion de restitution des enseignements de la concertation préalable et de présentation des décisions qui lui sont liées

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à présenter une réunion de restitution des enseignements de la concertation préalable et de présentation des décisions qui lui sont liées. Cette réunion pourrait se tenir avant ou après l'été 2024.

Les maîtres d'ouvrage considèrent en première approche qu'il serait plus opportun que cette réunion intervienne après l'été. Il y aura alors, outre les enseignements de la concertation préalable, de nombreux éléments d'actualité à présenter sur le projet (dépôt des dossiers administratifs, création des sociétés de projet...). Cette réunion pourrait aussi être l'occasion d'introduire la concertation continue qui suivrait à l'automne, en amont de la première enquête publique relative aux usines de CAM et de recyclage.

2. Pérennisation des actions et outils de communication et renforcement de leur accessibilité

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à maintenir le site internet et à l'actualiser. Ils s'engagent aussi à maintenir pendant la concertation continue une fonctionnalité de dépôt des contributions, similaire à celle mise en place pendant la concertation préalable. De même, en fonction de l'état d'avancement du projet industriel, les supports d'information seront actualisés, voire complétés.

De plus, les maîtres d'ouvrage ont d'ores et déjà prévu de participer à des événements locaux, tels que la Fabuleuse Factory, le Tour for Skills, le Salon de l'automobile à Dunkerque, ou encore le DK job. L'objectif des maîtres d'ouvrage est de contribuer au dynamisme industriel de la région, en informant sur les spécificités du projet industriel d'Orano et de XTC New Energy, les offres d'emploi et de formations associées.

Ces éléments seront travaillés avec le ou les garants désignés pour la concertation continue afin d'en assurer l'accessibilité.

3. Constitution d'une organisation ad hoc pour répondre aux questions du public portant sur les enjeux et impacts cumulés des différents projets en termes d'aménagement du territoire

Les maîtres d'ouvrage sont d'ores et déjà impliqués dans plusieurs groupes de travail à l'initiative des parties prenantes (Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) et sous-préfecture de Dunkerque notamment) sur les enjeux « transverses » du territoire. Parmi ces groupes de travail, on peut identifier :

- le comité des industriels sur la desserte de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) ;

- le comité des industriels engagés sur les sujets d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE) ;
- divers groupes de travail animés par la CUD ayant trait à l'emploi, la formation et le logement.

La concertation continue pourra être l'occasion de présenter au public les sujets travaillés au sein de ces groupes de travail.

4. Poursuite d'une présence active sur le territoire, en s'appuyant sur les évènements locaux, et au sein de la communauté éducative

La concertation préalable aura été l'occasion d'initier des liens avec les établissements scolaires (lycée de l'Europe, lycée professionnel Fernand Léger) et universitaires (Université du littoral Côte d'Opale). Ceux-ci ont exprimé le souhait d'une poursuite des échanges avec Orano et XTC New Energy.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à maintenir ce lien avec les établissements scolaires et universitaires. Une cartographie des établissements va être réalisée et il leur sera proposé, *a minima*, des présentations actualisées du projet. Des partenariats pourraient aussi être construits avec des établissements proposant des formations répondant aux besoins d'Orano et de XTC New Energy.

De même, une cartographie des manifestations culturelles, sportives et autres, sera réalisée. Une participation à ces manifestations paraît trop anticipée en 2024, mais elle pourrait l'être les années suivantes.

6. Inscription dans la concertation continue de temps de restitution des études et d'ateliers au fur et à mesure de l'avancement du projet

Le phasage du projet confirme la nécessité de prévoir des rendez-vous ponctuels pour informer de l'avancement des différentes composantes et, le cas échéant, discuter des points encore ouverts.

Par ailleurs, RTE s'engage à communiquer sur le site de la concertation continue le fuseau de moindre impact retenu à l'issue de la concertation Fontaine.

Les maîtres d'ouvrage prennent donc note de cette recommandation des garants de la concertation préalable et proposent de travailler avec le ou les garants qui seront désignés pour la concertation continue à l'identification et à la forme de ces rendez-vous de concertation.

7. Création d'une « maison du projet »

Orano et XTC New Energy ont acquis des locaux dans le Dunkerquois afin de préparer le projet, notamment pour procéder aux recrutements. En l'état, il n'est pas envisagé de créer un espace d'accueil du public pouvant prendre la forme d'une maison du projet.

Cependant, la participation aux évènements locaux, précédemment identifiés, s'appuiera sur la constitution d'un kit d'exposition comprenant des outils informatifs et pédagogiques (maquettes, expositions, échantillons...).

Projet conduit par



Avec l'appui de

